

Burundi: Demande de la troisième revue au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de modifications du critère de réalisation — Rapport des services du FMI; communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour le Burundi.

Dans le cadre de la demande de la troisième revue au titre de la Facilité élargie de crédit et la demande de modifications du critère de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI sollicitant la troisième revue au titre de la Facilité élargie de crédit et la modification du critère de réalisation préparé au terme des entretiens avec les autorités burundaises sur l'évolution et les politiques économiques, qui ont pris fin le 22 juin 2013. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 22 août 2013. Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés le 6 septembre 2013 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui concluait la demande ou la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Burundi.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burundaises au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités burundaises*
Protocole d'accord technique*

*Sont également inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



BURUNDI

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

Le 22 août 2013

POINTS SAILLANTS

Contexte. Le programme a été exécuté dans une conjoncture économique très difficile en raison de chocs persistants des termes de l'échange et de dérapages récurrents en matière de recettes.

Programme : le 27 janvier 2012, le Conseil d'administration a approuvé l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), qui assure au pays un niveau d'accès total de 30 millions de DTS. La première et la deuxième revue ont été achevées le 27 juillet 2012 et le 14 février 2013, respectivement. Pour la troisième revue, tous les critères de réalisation ont été observés, à l'exception de l'objectif indicatif concernant les dépenses pro-pauvres; mais, en raison des dérapages budgétaires survenus au premier trimestre de 2013, il a fallu adopter des mesures significatives pour éviter le dérapage du programme. Des progrès satisfaisants, quoique tardifs, ont été accomplis dans le domaine des réformes structurelles. Les entretiens de politique économique ont été centrés sur les mesures d'amélioration des résultats budgétaires, qui ont été intégrées dans la loi de finances rectificative de 2013 en vue de renforcer la gestion des finances publiques et de la dette.

Perspectives et risques : les perspectives macroéconomiques à moyen terme restent difficiles en raison des incertitudes entourant la conjoncture extérieure. Les pressions exercées sur les dépenses durant la période préélectorale pourraient entraîner la détérioration de la position budgétaire, tandis que les dérapages en matière de gouvernance et la lenteur de l'exécution des réformes de la GFP pourraient entraîner une réduction des concours des donateurs. D'autres risques sont attribuables à l'afflux de réfugiés touchés par le conflit dans l'est du Congo et par le rapatriement des réfugiés burundais de Tanzanie.

Avis des services du FMI : les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue de l'accord FEC, la fixation des critères de réalisation et des objectifs indicatifs révisés pour septembre-décembre 2013, des nouveaux objectifs pour mars et juin 2014 et des repères structurels pour 2014, ainsi que le décaissement de 5 millions de DTS. Les autorités ont consenti à la publication du présent rapport après l'achèvement de la revue.

Approuvé par
**Roger Nord et
Elliott Harris**

Une mission du FMI composée de MM. O. Williams (chef), F. Boutin-Dufresne, J. Dridi (tous du Département Afrique), et A. Roitman (Département des finances publiques) a séjourné au Burundi du 10 au 21 juin 2013. La mission a bénéficié du soutien de M. Koffi Yao, représentant résident du FMI. Elle a rencontré Son Excellence M. Pierre Nkurunziza, Chef de l'État, M. Gervais Rufyikiri, Second Vice-Président, M. Gabriel Ntsizerana, Président du Sénat, M. Tabu Manirakiza, Ministre des finances, M. Jean Ciza, Gouverneur de la Banque centrale, d'autres hauts responsables de l'État, des parlementaires, ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	4
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE	8
A. Réengagement en faveur de la mobilisation des recettes	8
B. Intensification des réformes visant à renforcer la gestion des finances publiques (GFP)	11
C. Préserver la viabilité de la dette	11
D. Maîtriser l'inflation	12
E. Préserver la solidité du secteur financier	12
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	13
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	16
ENCADRÉS	
1. Dérapages en matière de recettes	9
GRAPHIQUES	
1. Évolution récente, 2005–13	6
2. Évolution de la situation monétaire, 2008–13	7
3. Indicateurs d'endettement contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2013-2033	27
4. Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2013-2033	28

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2010–16	18
2a. Opérations de l'administration centrale, 2011–16	19
2b. Opérations de l'administration centrale, 2011–16	20
3. Situation monétaire, 2010–14	21
3. Comptes de la banque centrale, 2010–14	22
5. Balance des paiements, 2010–16	23
6. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2013–25	24
7. Calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de la FEC, 2012–15	25
8. Indicateurs de solidité du système bancaire, 2009–2012	26
9. Cadre de viabilité de la dette extérieure. scénario de référence, 2010-2033	29
10. Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013-2033	30
11. Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2010-2033	32
12. Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2013-2033	33

APPENDICE

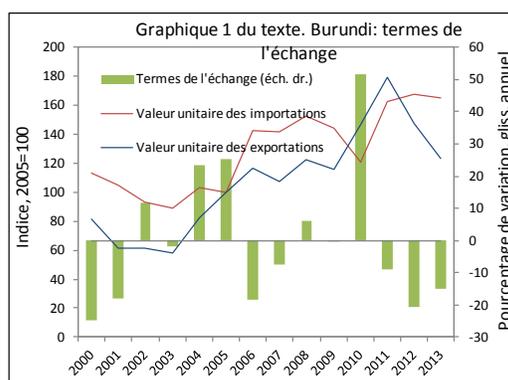
Letter of Intent	35
Attachment I. Amendments to the Memorandum of Economic and Financial Policies	38
Attachment II. Amendments to the Technical Memorandum of Understanding	54

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

1. La situation sociopolitique reste délicate. Le retour des réfugiés de Tanzanie et les répercussions des tensions dans l'Est du Congo fragilisent davantage un climat socioéconomique déjà précaire, situation aggravée par une série de grèves de travailleurs du secteur public réclamant des hausses salariales. Sous l'égide des Nations unies, un dialogue entre le gouvernement et l'opposition en exil a été lancé en vue des élections de 2015 (MPEF, paragraphe 2).

2. La persistance du choc des termes de l'échange, combinée à l'apparition de dérapages en matière de recettes, a plombé les résultats économiques.

- **Croissance et inflation.** Selon les projections, la croissance du PIB réel atteindra 4,5 % en 2013 après des baisses antérieures attribuables à une détérioration des termes de l'échange de 44 % cumulativement depuis 2011. Les données commerciales préliminaires à fin mai indiquent un vif essor du volume des exportations (29 % en glissement annuel) et des importations (30 % en glissement annuel). L'inflation a fléchi, d'un pic d'environ 25 % (en glissement annuel) en mars 2012 à 8,2 % (en glissement annuel) à la fin mai 2013, ce qui s'explique en partie par le resserrement de la politique monétaire.



- **La position budgétaire s'est affaiblie, surtout en raison de la contre-performance des recettes, qui a fait dérapier le programme.** En 2012, l'exécution du budget a souffert du décaissement tardif de l'appui budgétaire de la Banque mondiale et de la hausse imprévue des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, entraînant l'augmentation du déficit et un recours accru au financement intérieur.¹ Il y a eu également une légère accumulation d'arriérés de paiement intérieurs équivalant à 0,1 % du PIB, à cause de la gestion déficiente du plan de trésorerie et du décaissement tardif de l'appui budgétaire. Au premier trimestre de 2013, le programme a dérapé suite à l'adoption d'une nouvelle loi de l'impôt sur le revenu et à l'octroi de crédits d'impôt et d'exonérations fiscales qui se sont traduits par un manque à percevoir d'environ 1 % du PIB annuel par rapport aux objectifs du programme.
- **La situation monétaire s'est légèrement assouplie avec la baisse de l'inflation.** La BRB a réduit son taux directeur de 150 points de base pour le fixer à 12,5 % en mai 2013. Les conditions de liquidité s'améliorant, le crédit au secteur privé s'est accru de 11,5 % (en glissement annuel).

¹ Le décaissement de l'appui budgétaire prévu à la fin décembre 2012 n'a lieu qu'en février 2013.

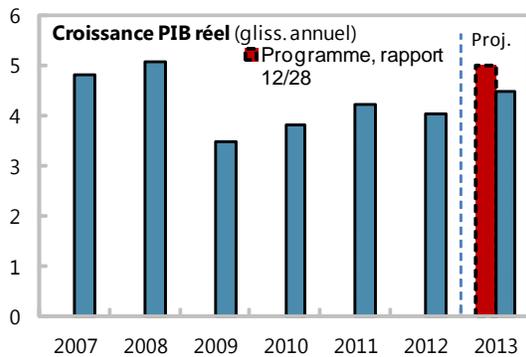
- **Grâce à la flexibilité accrue du taux de change, l'économie a pu s'ajuster aux chocs exogènes.** En 2012, le franc burundais s'est déprécié de 14,4 % par rapport au dollar EU et s'est stabilisé depuis lors. Le taux de change s'étant fortement déprécié au début de 2013, les autorités sont intervenues pour en lisser les fluctuations et ont supprimé le plafond des retraits sur les comptes de résidents libellés en dollars.

3. La mise en œuvre du programme a été inégale. La plupart des objectifs indicatifs à fin décembre ont été atteints, sauf en ce qui concerne les dépenses pro-pauvres et l'accumulation de modestes arriérés intérieurs qui ont été apurés au premier trimestre de 2013. À la fin mars, tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs ont été observés à l'exception de l'objectif indicatif concernant les dépenses pro-pauvres, à cause des dérapages en matière de recettes (MPEF, tableau I-1).² Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans l'exécution des réformes structurelles (MPEF, tableau I-2).

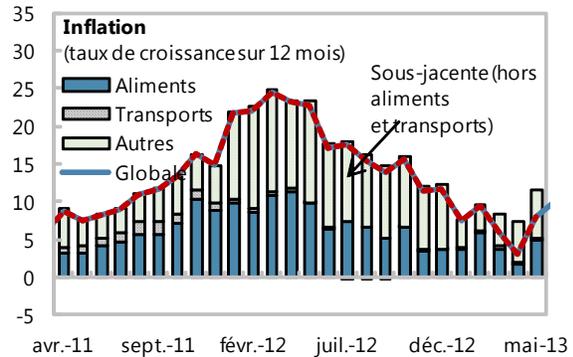
² Les retards enregistrés dans la mise en œuvre des nouvelles mesures de mobilisation des recettes et dans le décaissement de l'appui budgétaire par certains donateurs constituent également des facteurs déterminants.

Graphique 1. Burundi - Évolution récente, 2005-13

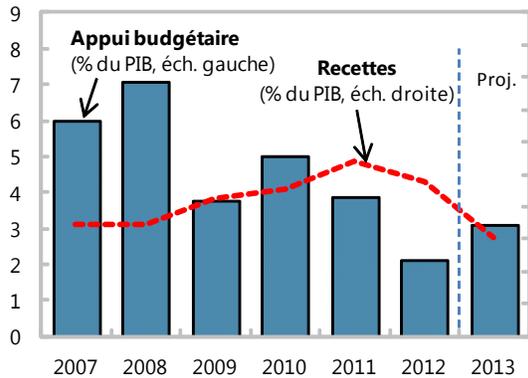
La croissance a souffert de plusieurs chocs.



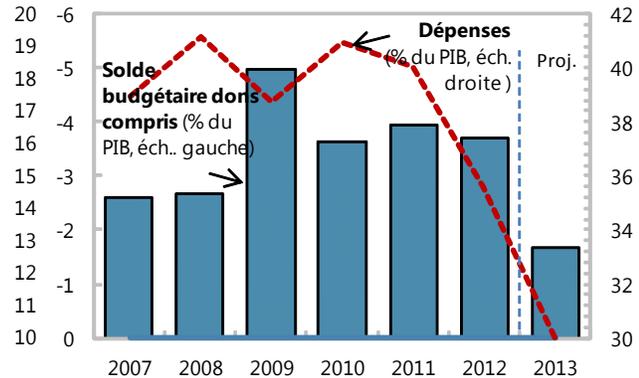
L'inflation globale et sous-jacente se replie...



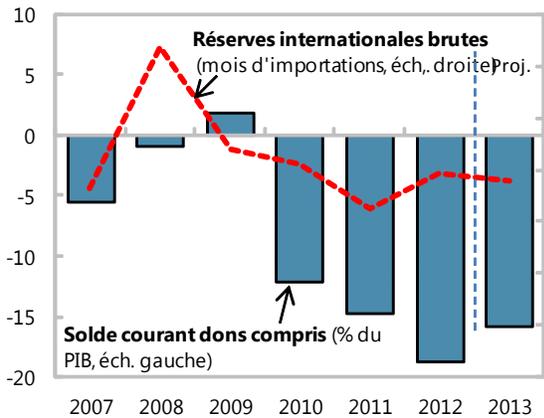
La mobilisation de recettes et les appuis budgétaires ont diminué...



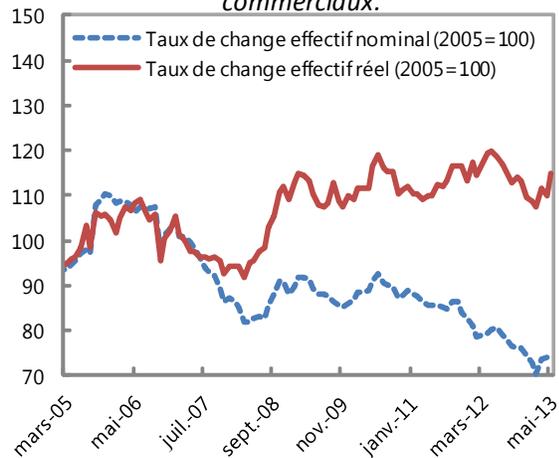
...d'où un recul des dépenses dans un contexte de financement plus faible.



Le déficit courant reste élevé, en partie à cause des chocs exogènes ...



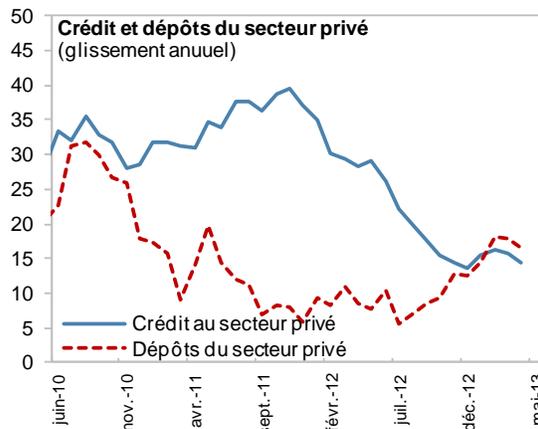
... tandis que le TCER s'est apprécié en raison d'une inflation plus élevée que celle des partenaires commerciaux.



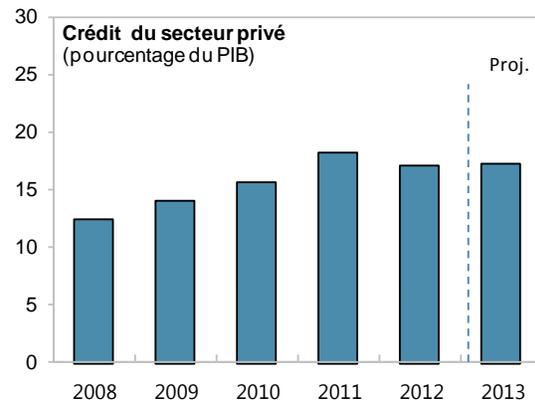
Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Burundi - Évolution de la situation monétaire, 2008-13

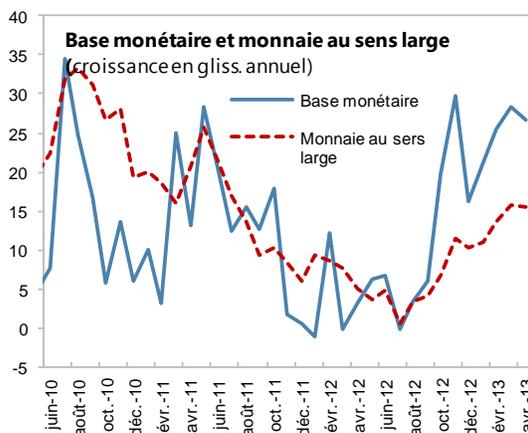
La croissance du crédit au secteur privé a légèrement rebondi...



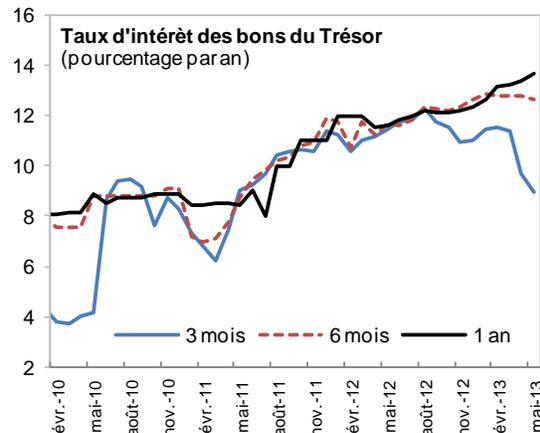
... en partant toutefois d'un faible niveau.



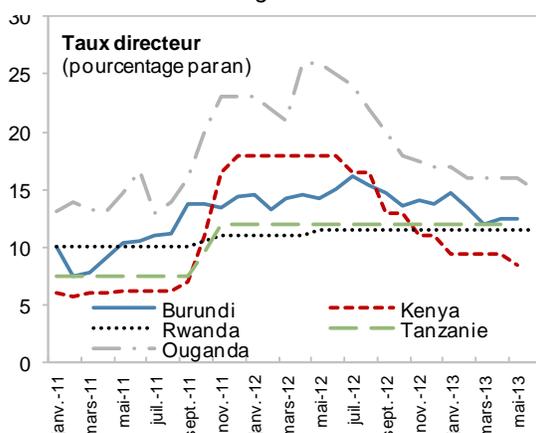
Les agrégats monétaires ont augmentés du fait d'un plus.



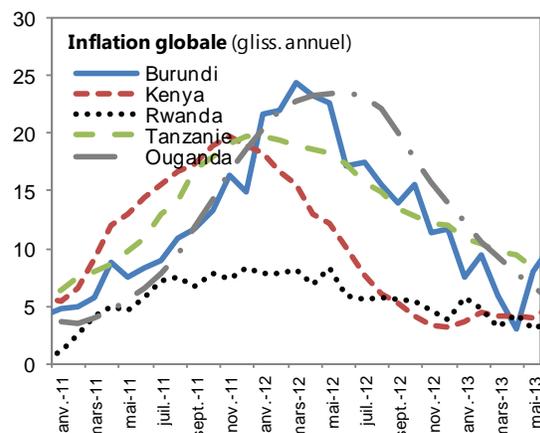
Les taux d'intérêt sont restés élevés et les liquidités se sont contractées.



Les taux directeurs ont été relevés à la fin 2011 comme dans d'autres pays de la région...



... ce qui contribué à l'inverser la poussée d'inflation.



Sources: Autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

PERSPECTIVES ET RISQUES

4. Les perspectives macroéconomiques restent précaires, situation aggravée par des risques de dégradation attribuables aux incertitudes de l'environnement économique extérieur. La baisse escomptée des prix internationaux des denrées alimentaires et des carburants devrait contribuer à améliorer les perspectives en matière d'inflation. Bien qu'une série de conférences sectorielles soit prévue en 2013 pour amener les bailleurs de fonds à décaisser les 2,6 milliards de dollars promis, ces derniers subordonnent de plus en plus leur assistance à l'exécution effective des réformes axées sur l'amélioration de la gouvernance.³ La moins-value des recettes attribuable à l'adoption d'une nouvelle loi de l'impôt sur le revenu et à la pression des dépenses en période préélectorale soumettra la position budgétaire à un regain de tensions et pourrait accroître le recours au financement de la banque centrale.

ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

A. Réengagement en faveur de la mobilisation des recettes

5. Les contre-performances en matière de recettes au début de 2013 ont fait dérapier le programme. Adoptée à la fin janvier 2013, la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu (encadré 1) prévoit notamment une réduction considérable de l'assiette fiscale (MPEF, paragraphe 20). Elle prévoit également l'exonération de la plupart des activités agricoles, des pensions de retraite, des indemnités de transport et de logement, qui représentent 15 % et 60 % respectivement du salaire de base, ainsi que le relèvement du seuil de revenu imposable. Combinée à l'octroi des exonérations, elle a créé un énorme besoin de financement d'environ 2,2 % du PIB pour l'année, d'où la nécessité de mesures correctives. Si ce besoin n'est pas comblé, il augmentera à moyen terme en raison de l'incertitude du soutien budgétaire et des tensions inhérentes à la croissance rapide de la population.

³ Une conférence sectorielle a eu lieu en juillet et une autre est prévue en octobre 2013. Une conférence sectorielle a eu lieu en juillet et une autre est prévue en octobre 2013.

Encadré 1. Burundi – Dérapages en matière de recettes

En janvier 2013, les autorités ont adopté une nouvelle loi de l'impôt sur le revenu élaborée avec l'assistance technique du FMI. Cette loi intègre plusieurs recommandations générales visant notamment la double imposition du revenu, les contrats à long terme, de nouvelles règles d'amortissement (mise en commun) et le contrôle des prix de transfert.

Mais la loi comporte aussi des dispositions réduisant considérablement l'assiette fiscale, ce qui est contraire au pilier du programme relatif à la mobilisation des recettes. Ces dispositions concernent l'exonération de la plupart des activités liées à l'agriculture, les pensions de retraite, les indemnités de transport et de logement (15 % et 60 % respectivement du salaire de base) et le relèvement du seuil de revenu imposable. La loi supprime en outre l'impôt de succursale sur les entreprises non résidentes, les prélèvements sur les importations (4 %) et une taxe minimum sur le chiffre d'affaires (1 %).

L'adoption d'une nouvelle loi de l'impôt sur le revenu et l'octroi d'exonérations supplémentaires ont entraîné un manque à percevoir de l'ordre de 2,2 % du PIB environ par rapport au programme. Près de 0,8 % du PIB des pertes sont attribuables à la loi de l'impôt sur le revenu, et le reste résulte non seulement de la non imposition du chiffre d'affaires et des importations, mais aussi des exonérations et de la sous-estimation des crédits d'impôt relatifs au code d'investissement. Les mesures correctives intégrées à la loi de finances rectificative de 2013 devraient compenser presque de moitié le manque à percevoir envisagé. Le reste, soit 0,9 % du PIB environ, devrait être couvert par des financements extérieurs exceptionnels.

6. Les autorités ont pris des mesures correctives pour remédier aux dérapages en matière de recettes tout en réservant les dépenses dans les secteurs prioritaires. La loi de finances rectificative de 2013 adoptée par le Parlement prévoit des mesures relatives aux recettes et aux dépenses d'environ 1,1 % du PIB (tableau texte 1). Les mesures axées sur les recettes consistent notamment à accroître les taxes sur les produits pétroliers, les véhicules importés, le tabac, les permis de conduire et les télécommunications. Naguère suspendues, les taxes sur les denrées alimentaires ont été rétablies. Le besoin résiduel devrait être comblé par l'appui budgétaire de la Banque mondiale.⁴ Afin de stimuler la mobilisation des recettes, volet primordial du programme, les services du FMI ont établi un objectif indicatif du recouvrement des recettes afin de guider les autorités durant l'exécution du programme (Protocole d'accord technique (PAT), paragraphe 6).

Tableau texte 1. Écarts budgétaires par rapport au programme en 2013 1/

	(Milliards Fbu)	(Pourcentage du PIB)
Écarts estimés	93,1	2,2
Manque à percevoir	90,1	2,2
Dépassement de dépenses	3,0	0,1
Mesures correctives	45,5	1,1
Recettes	25,5	0,6
Dépenses	20,0	0,5
Décaissement exceptionnel (Banque mondiale)	39,0	0,9

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les écarts non compensés (8,6 milliards Fbu ou 0,2% du PIB) correspondent à des paiements d'intérêt plus faibles que programmé en 2013.

⁴ En 2013, le Burundi recevrait effectivement deux décaissements de 25 millions de dollars EU chacun, soit le décaissement tardif de 2012 et le décaissement programmé en 2013.

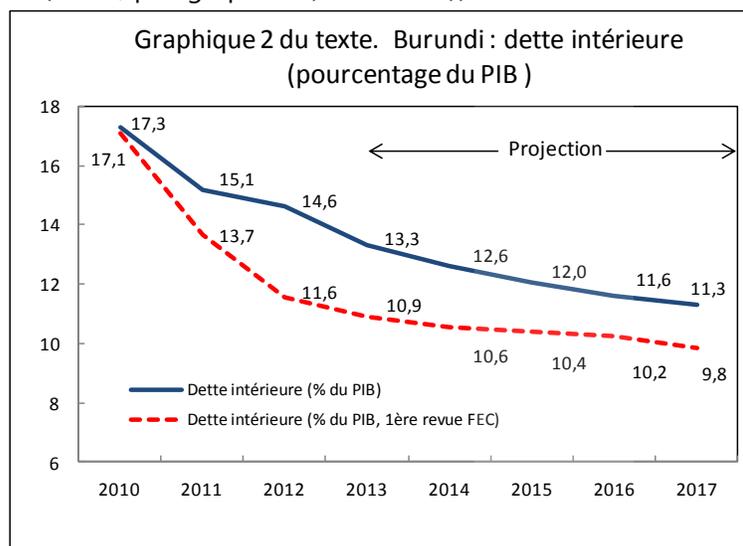
7. La nécessité de préserver la viabilité de la dette continue d'étayer la politique

budgétaire à moyen terme. L'ancrage budgétaire dans le cadre du programme demeure la limite zéro sur les emprunts publics extérieurs non concessionnels et la trajectoire de réduction graduelle du ratio de la dette intérieure au PIB. Toutefois, sous l'effet conjugué d'une baisse de l'appui budgétaire depuis 2010 de 50 % à environ 2 ½ % du PIB, des décaissements tardifs des donateurs et des dérapages de la politique économique, la dette intérieure a été plus élevée que prévu (graphique texte 2). Une orientation budgétaire prudente et un nouvel engagement en faveur de la mobilisation des recettes sont essentiels pour éviter une dynamique insoutenable de la dette. Dans cette optique, le programme continue d'adhérer à la trajectoire de financement intérieur net envisagée initialement afin d'assurer une tendance à la baisse de la dette intérieure à moyen terme. La préparation d'une loi cadre de la dette avec l'assistance technique du FMI augure bien du renforcement du cadre juridique de l'endettement (MPEF, paragraphe 25).

8. La poursuite de l'ajustement budgétaire est nécessaire étant donné qu'une partie du besoin de financement a été comblée par un appui budgétaire exceptionnel de la Banque mondiale.

Les autorités ont accepté de revoir la composition des dépenses et de rationaliser les dépenses dans le cadre du budget 2014. Cela permettra d'établir les fondements d'un ajustement budgétaire à moyen terme face à la baisse des concours budgétaires et des recettes publiques. Les sources de recettes potentielles susceptibles de combler l'écart de financement en 2014 sont notamment la vente et le renouvellement des licences de télécommunications dans le cadre de la réforme du secteur en collaboration avec la Banque mondiale. Afin de remédier aux besoins de financement à moyen terme, les autorités ont réaffirmé leur détermination à améliorer l'administration fiscale et à mieux gérer les exonérations (MPEF, paragraphe 20). Dans ce contexte, et en collaboration avec le Département des finances publiques (FAD), les autorités sont en train de mettre en œuvre une stratégie triennale (MPEF, paragraphe 29) axée sur: (i) une assistance

technique en matière d'exonérations ; (ii) l'amélioration de l'organisation et des fonctions des bureaux central et locaux de l'administration fiscale en veillant à ce qu'ils soient structurés selon un dispositif fonctionnel bien défini ; (iii) la simplification et la modernisation des procédures d'enregistrement, de déclaration et de paiement des impôts ; et (iv) le renforcement de la discipline fiscale en élargissant la portée de l'audit des contribuables, en améliorant la gestion des recouvrements et en assurant la résolution en temps utile des litiges fiscaux. L'adoption du décret précisant les responsabilités de l'Office Burundais des Recettes (OBR) du revenu du Burundi (repère à fin mars) et de la loi sur la TVA (repère pour juin 2013) constituent des mesures importantes pour le renforcement du cadre juridique de l'administration des recettes (MPEF, tableau I.2 et tableau texte 2).



B. Intensification des réformes visant à renforcer la gestion des finances publiques (GFP)

9. L'obtention des concours financiers des donateurs à la stratégie de GFP pour 2012-14 en a facilité la mise en œuvre. Les principaux axes de cette stratégie consistent à : (i) améliorer l'exécution du budget, surtout par un meilleur contrôle des dépenses ; (ii) renforcer la comptabilité publique en améliorant la qualité et les délais de diffusion de l'information ; (iii) renforcer la gestion de la trésorerie ; et (iv) assurer la formation du personnel dans les domaines susmentionnés. Un conseiller en mission de longue durée dans le domaine de la GFP est désormais installé au Ministère des finances afin de suivre et d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie.

10. Néanmoins, des lacunes importantes persistent dans des domaines essentiels.

L'extension du contrôle des dépenses à la gestion de la solde est cruciale pour éviter les dépassements de dépenses, surtout en période préélectorale. De plus, les déficiences antérieures du contrôle des dépenses ont entraîné des dépenses extrabudgétaires (d'environ 2 % du PIB) qui font actuellement l'objet d'un audit de la Cour des Comptes (MPEF, paragraphes 10 et 28). Malgré le renforcement du comité de la trésorerie à travers des réunions régulières entre la banque centrale et le ministère des finances et la mise en place d'un plan de trésorerie, les retards de l'appui budgétaire ou les dérapages en matière de politique économique entraînent souvent le recours au financement de la banque centrale. L'amélioration du système intégré de gestion et d'information financière est importante pour faciliter la mise en œuvre des réformes.

C. Préserver la viabilité de la dette

11. Une mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) fait apparaître une légère détérioration des principaux indicateurs par rapport aux résultats de l'AVD de 2012, et l'évaluation révèle que le Burundi présente encore un « risque de surendettement élevé » (graphiques 3-4 et tableaux 9-12). La détérioration tient à i) la révision des prévisions macroéconomiques à la suite des récents chocs adverses, principalement sur les termes de l'échange; ii) l'obtention d'un petit nombre de nouveaux emprunts; et iii) un taux d'actualisation plus faible. La principale conclusion reste inchangée par rapport aux évaluations antérieures puisque, dans le scénario de référence, le ratio valeur actualisée (VA) de la dette/exportations dépasse à moyen terme le seuil lié à la politique, tandis que les autres indicateurs restent au-dessous des niveaux respectifs de ce seuil.⁵ Le risque de surendettement élevé du Burundi justifie le maintien d'un élément don de 50 %, minimum requis dans le cadre du programme (MPEF, paragraphe 25). Le Burundi est en mesure d'assurer le service de sa dette contractée ou garantie par l'État.

12. Les autorités demandent la modification du plafond des emprunts non concessionnels afin de permettre le financement d'un important projet routier. Ce projet de 28 millions de dollars EU, qui sera financé par le Fonds saoudien de développement et le Fonds de l'OPEP pour le développement, comporte un élément don de 49,2 %, niveau légèrement inférieur au seuil établi par

⁵ Le ratio service de la dette/exportations dépasse temporairement et légèrement le seuil lié à la politique.

le programme.⁶ Le projet routier s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, qui vise à remédier aux goulets d'étranglement en matière d'infrastructures, à relier le Burundi au Rwanda et à la Tanzanie, et à renforcer son réseau de transport par l'amélioration de l'accès et la facilitation du commerce. L'inclusion du projet dans l'analyse de viabilité de la dette n'a pas eu d'effet tangible.

D. Maîtriser l'inflation

13. Les autorités ont accepté de continuer à orienter la politique monétaire vers la stabilisation des anticipations inflationnistes (MPEF, paragraphe 26). Après une période d'austérité monétaire en 2011-2012, qui a permis de maîtriser l'inflation, la BRB a abaissé légèrement son taux directeur, favorisant ainsi l'expansion du crédit au secteur privé. La baisse escomptée des prix internationaux des denrées alimentaires et des carburants devrait contribuer à apaiser les tensions inflationnistes. Cependant, les dérapages en matière de politique économique et le recours au financement de la banque centrale pourraient inverser les progrès récents. Par conséquent, il faudrait apporter progressivement d'autres améliorations à l'orientation de la politique monétaire pour étayer la croissance jusqu'à ce que la baisse de l'inflation se pérennise.

14. Le taux de change demeure un outil important qui permet à l'économie de s'adapter aux chocs exogènes (MPEF, paragraphe 27). La flexibilité accrue du taux de change a permis à l'économie d'amortir les chocs récents. Mais les autorités ont exprimé des préoccupations concernant l'augmentation excessive du taux de change face à l'incertitude des entrées de devises. Même si l'avènement récent d'un marché interbancaire des devises est important pour la découverte des prix, il peut entraîner la volatilité du taux de change en raison de l'incertitude des entrées de devises et obliger la banque centrale à intervenir périodiquement pour atténuer cette volatilité. Les services du FMI ont souligné qu'en raison de l'importance primordiale du secteur public, l'ajustement budgétaire doit être renforcé pour éviter des pressions sur le taux de change en lui permettant d'évoluer de concert avec les paramètres fondamentaux de l'économie.

E. Préserver la solidité du secteur financier

15. Les conditions de liquidité intérieure se sont améliorées après de graves pénuries survenues en 2012. Cette amélioration est attribuable notamment au rapatriement des recettes d'exportation du café, aux concours des donateurs et à l'entrée de banques régionales ayant accès aux financements transfrontaliers au cours des derniers mois.⁷ Ainsi, les ratios de liquidité globale se sont redressés, principalement sous l'impulsion des principaux établissements bancaires (tableau 8). La participation des banques régionales a redynamisé le marché des titres publics. En assurant en temps utile le service de la dette, le gouvernement a aidé les banques commerciales à financer les secteurs productifs.

⁶ Pendant un certain temps, les autorités se sont efforcées de négocier de meilleures conditions, mais ces efforts n'ont pas été couronnés de succès.

⁷ En 2012, deux des plus grandes banques de la Communauté de l'Afrique de l'Est — la Kenya Commercial Bank (KCB) et la CRDB de la Tanzanie — ont ouvert leurs premières succursales à Bujumbura, capitale du Burundi.

16. La banque centrale a pris les mesures qui s'imposent pour préserver la solidité du système financier. Fondées sur les recommandations des récentes missions d'assistance technique du FMI, ces mesures consistent notamment à i) informer plus souvent la banque centrale au sujet des prêts reconduits; ii) aligner la définition des prêts non productifs (PNP) sur les normes internationales; iii) calculer le ratio de liquidité sur la base des dépôts en monnaie nationale (actuellement, le ratio tient compte des dépôts en devises); et iv) modifier le cadre juridique pour permettre à la banque centrale d'intervenir rapidement dans les banques en difficulté pour prévenir ou maîtriser les crises émergentes. La BRB a intensifié la surveillance des banques panafricaines en procédant à des inspections conjointes avec les autorités de tutelle des pays d'origine (MPEF, paragraphe 13).

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

17. Le programme est en bonne voie. Tous les repères ont été respectés, sauf l'audit des dépenses extrabudgétaires, en raison des retards opérationnels au niveau de la Cour des comptes (tableau texte 2). Le programme prévoit également des repères sur la gestion de la dette, la politique fiscale et la gestion des finances publiques (tableau texte 3). Des critères de réalisation et objectifs indicatifs révisés pour septembre-décembre 2013 et de nouveaux objectifs pour mars 2014 sont proposés en ce qui concerne les avoirs extérieurs nets et avoirs intérieurs nets de la banque centrale, ainsi que le financement intérieur net de l'État, et sont assortis de facteurs d'ajustement pour tenir compte de la volatilité de l'aide. Un nouveau critère de réalisation permanent pour la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État dans le cadre du programme est proposé pour septembre 2013 et les trimestres subséquents. D'autres critères de réalisation permanents maintiennent des plafonds zéro sur : (i) la dette publique extérieure à court terme; et ii) l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État. En outre, un nouvel objectif indicatif permanent est adopté pour les recettes budgétaires de l'État à partir de septembre 2013. Les objectifs indicatifs proposés pour fin juin et fin décembre concernent l'accumulation d'arriérés intérieurs, la monnaie centrale et les dépenses pro-pauvres (MPEF, tableau I.1).

Tableau texte 2. Mesures structurelles – Troisième revue de l'accord au titre de la FEC

Mesures	Date d'exécution	État d'avancement	Objectifs
Adopter un décret portant désignation et régime juridique du Receveur général de l'Office burundais des recettes (OBR)	30 mars 2013	Réalisé avec retard (July 2013)	Clarifier le partage de responsabilités entre le Commissaire général de l'OBR et le comptable principal de l'État (découlant de la Loi organique des finances publiques et de l'article 6 régissant l'OBR).
Soumettre trimestriellement au Conseil général de la BRB un rapport sur les opérations de réserves.	30 mars 2013	Réalisé	Améliorer la supervision par le Conseil d'administration de la BRB de la gestion des réserves.
Mettre en œuvre un plan de trésorerie mensuel conforme aux plans d'engagements.	30 mars 2013	Réalisé	Améliorer la gestion de l'exécution du budget et éviter les impayés en fin de période.
Soumettre au Parlement une loi sur la TVA.	30 juin 2013	Réalisé avec retard (July 2013)	Mettre en place le cadre juridique régissant la collecte de la TVA.
Élaborer un rapport trimestriel sur les prévisions de la dette intérieure en vue d'améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.	30 mars 2013	Réalisé	Faire de la gestion de la dette un élément clé du processus budgétaire de l'État et de la planification des besoins de trésorerie, conformément aux recommandations de la Banque mondiale.
Préparer un audit des arriérés relatifs aux dépenses extrabudgétaires (non engagées et non ordonnancées) des années antérieures (l'audit doit être effectué par un auditeur indépendant; par exemple, la Cour des comptes ou l'IGE) ; et adopter un plan pour les apurer.	30 juin 2013	Non réalisé. Nouvelle date proposée : 30 mars 2014. Dix-sept magistrats de la Cour des comptes ont été nommés et 6 agents du Ministère des finances désignés pour faciliter l'audit.	Identifier et vérifier les montants effectivement dus et les factures contentieuses.

Sources : services du FMI et autorités nationales.

Tableau texte 3. Mesures structurelles – Quatrième, cinquième et sixième revues de l'accord au titre de la FEC

Mesures	Date d'exécution	Repère pour revue	Objectifs
Gestion des finances publiques			
Préparer un audit des arriérés relatifs aux dépenses extrabudgétaires (non engagées et non ordonnancées) des années antérieures (l'audit doit être effectué par un auditeur indépendant; par exemple, la Cour des comptes ou l'IGE) ; et adopter un plan pour les apurer.	30 mars 2014	5 ^e	Identifier et vérifier les montants effectivement dus, ainsi que les factures contentieuses.
Mettre en place une chaîne de dépenses rationalisée avec des pilotes aux ministères de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, et nommer 10 contrôleurs des dépenses dans 10 ministères.	30 juin 2014	5 ^e	Assurer en temps utile un rapprochement exact entre les comptes publics et la véracité des recettes recouvrées.
Mettre en œuvre un programme d'harmonisation de la base de données actuelle de la fonction publique avec celle du recensement de 2008.	30 septembre 2014	6 ^e	Renforcer la gestion des salaires par le Ministère des finances.
Établir une interface entre l'OBR le Ministère des finances.	30 décembre 2014	6 ^e	Améliorer l'exécution du budget.
Politique fiscale/administration des recettes			
Élaborer une procédure de dédouanement accéléré et établir 3 guichets uniques de dédouanement aux postes frontaliers.	30 septembre 2013	4 ^e	Réduire la fraude et accroître les recettes douanières.
Soumettre une loi sur les droits d'accise, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.	30 septembre 2014	6 ^e	Établir un cadre juridique global énonçant clairement l'objet et la portée de la loi.
Gestion de la dette			
Soumettre au Parlement une nouvelle loi de gestion de la dette.	30 mars 2014	5 ^e	Établir un cadre juridique régissant la dette publique.
Mesures de sauvegarde de la banque centrale et du Trésor			
Établir un cadre de suivi et un calendrier de réunions régulières du comité de coordination du Ministère des finances et de la banque centrale sur la mise en œuvre de la politique monétaire et budgétaire et des recommandations sur la gestion des finances publiques, notamment celles de l'audit spécial des gros décaissements effectués par la BRB au nom de l'État, du 30 juin 2011 au 31 mars 2012.	30 septembre 2013	4 ^e	Établir un cadre de suivi pour garantir l'application des recommandations de l'évaluation des sauvegardes.

Sources : services du FMI et autorités nationales.

18. Les autorités font des progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la récente évaluation des sauvegardes, réalisée en mars-juin 2012. (MPEF, paragraphes 15 et 30).

La présentation au Conseil général de la BRB d'un rapport sur les opérations liées aux réserves a été régularisée (repère à fin mars). La coordination entre le Ministère des finances et la banque centrale est renforcée par la tenue de réunions régulières entre les dirigeants des deux institutions. Cependant, d'autres efforts sont nécessaires pour remédier aux lacunes en matière de contrôle des comptes budgétaires liés aux paiements de l'État, notamment par un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits spéciaux commandés par la BRB à cet égard.

19. Le Burundi dispose d'une capacité suffisante de rembourser le FMI. Ses obligations envers l'institution, mesurées à partir des crédits actuels et futurs et par rapport aux réserves officielles ou aux exportations de biens et services, ne font pas apparaître de risques de solvabilité ni de liquidité (tableau 6).

20. Plusieurs risques pèsent sur le programme. Ils émanent de la possibilité d'un dérapage budgétaire dans la période précédant l'élection présidentielle de 2015, malgré un large consensus des principales parties prenantes sur la nécessité de mesures correctives. Le risque extrême d'une flambée des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers pourrait entraîner une inversion des mesures relatives à la hausse récente des prix des produits pétroliers et au rétablissement des taxes sur les denrées alimentaires. Les problèmes de gouvernance ou le manque de progrès mesurables en ce qui concerne la réforme de la GFP pourraient compromettre l'assistance des donateurs. La réintégration des réfugiés rapatriés est susceptible d'aggraver le chômage, d'accroître la demande de services publics et d'intensifier le conflit social en matière d'accès à la terre.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

21. Les résultats du programme FEC sont inégaux. Bien que les critères de réalisation aient été observés, des dérapages budgétaires sont apparus, nécessitant l'adoption de mesures correctives.

22. L'intensification des efforts de mobilisation des recettes est essentielle à la réussite du programme. En raison de la baisse des apports d'aide budgétaire et de la forte croissance démographique, il faudrait intensifier le recouvrement des recettes pour accroître le financement des investissements publics essentiels à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Les efforts déployés récemment sont louables, surtout en ce qui concerne l'adoption de la loi sur la TVA. Mais il est crucial de rationaliser les exonérations discrétionnaires et d'instaurer une politique viable de fixation des prix des produits pétroliers pour accroître sensiblement les recettes.

23. Il faudrait redoubler d'efforts pour renforcer la gestion des finances publiques. Les carences en matière de contrôle des dépenses, de préparation et d'exécution du budget et de gestion des flux de trésorerie nuisent encore à l'efficacité des politiques économiques. L'installation

récente d'un conseiller en mission de longue durée pour la gestion des finances publiques devrait contribuer de manière essentielle à la mise en œuvre effective de la stratégie.

24. Le Burundi est encore exposé à un risque élevé de surendettement, d'où l'importance de renforcer la gestion de la dette. Les services du FMI engagent instamment les autorités à poursuivre une politique budgétaire prudente pour éviter un endettement insoutenable et le recours au financement de la banque centrale en cas de dérapage de la politique économique. Les autorités sont encouragées à poursuivre l'adoption d'une loi sur la dette régissant l'obtention de crédits, ce qui représente une étape importante vers le renforcement de la gestion de la dette. Elles sont également encouragées à assurer la préservation de l'élément don de 50% dans les emprunts futurs.

25. Il faudrait continuer à orienter la politique monétaire vers la stabilisation des anticipations inflationnistes. Malgré la baisse considérable de l'inflation au cours des derniers mois, une éventuelle détérioration de la position budgétaire financée par des concours de la banque centrale pourrait raviver l'inflation et annihiler les acquis récents. Toute modification de l'orientation budgétaire visant à étayer la croissance devrait être graduelle jusqu'à ce que la baisse de l'inflation devienne soutenue.

26. La flexibilité accrue du taux de change sera un outil important pour rééquilibrer le dosage des politiques. Les autorités sont encouragées à assouplir davantage le taux de change pour faciliter l'ajustement aux facteurs exogènes, promouvoir la compétitivité extérieure et sauvegarder les réserves de change.

27. Compte tenu des résultats du programme et des efforts consentis par les autorités pour remédier aux dérapages du programme, les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue de l'accord FEC ainsi que l'adoption des critères de réalisation et objectifs indicatifs révisés pour septembre-décembre 2013, des nouveaux objectifs pour mars et juin 2014, et des repères structurels pour 2013. En outre, les services du FMI appuient la demande des autorités visant à modifier le plafond d'endettement extérieur non concessionnel pour prendre en charge un projet routier et à adopter un objectif indicatif en matière de recettes budgétaires, ce qui est conforme aux objectifs du programme.

Tableau 1. Burundi — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–16

	2011	2012		2013		2014	2015	2016
		Prog. ¹	Prél.	Prog. ¹	Proj.			
(Variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national et prix								
Croissance du PIB réel	4,2	4,0	4,0	4,5	4,5	4,7	4,8	5,0
Déflateur du PIB	14,3	15,4	15,4	11,1	11,9	7,8	7,9	6,9
Prix à la consommation (moyenne sur la période)	9,7	17,9	17,9	9,5	9,0	7,0	6,5	6,0
Prix à la consommation (fin de période)	14,9	11,8	11,8	9,0	10,5	4,6	6,1	5,3
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (dollars EU)	22,5	4,7	8,6	-17,9	-21,3	12,4	8,4	5,1
Importations, f.à.b. (dollars EU)	7,9	7,3	14,8	-8,2	-16,3	6,3	5,5	8,6
Termes de l'échange (détérioration = -)	-9,0	-17,9	-20,6	-10,4	-14,9	-0,4	2,2	-1,5
(Variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets	-12,1	-6,5	-5,3	8,6	3,1	6,9		
Crédit intérieur	30,7	12,3	15,3	10,0	15,6	19,5		
État	8,0	4,9	2,0	2,8	0,9	3,1		
Secteur privé	24,1	6,9	9,9	8,2	15,5	16,4		
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	6,1	7,3	10,3	16,0	16,9	12,9		
Monnaie centrale (taux de croissance sur 12 m)	0,6	26,5	13,7	17,9	19,7	15,5		
(En pourcentage du PIB)								
Administrations publiques								
Recettes et dons	36,1	33,0	31,9	29,5	28,4	27,6	27,9	28,6
dont recettes fiscales et non fiscales	15,4	14,8	14,8	14,9	13,0	13,1	13,2	13,3
Total des dépenses	40,0	34,6	35,6	31,2	30,1	30,1	29,9	30,2
Prêts nets (+) / emprunts nets (-)	-4,0	-1,7	-3,7	-1,7	-1,7	-2,5	-2,0	-1,7
Secteur extérieur								
Solde des transactions courantes	-14,8	-16,3	-18,8	-16,0	-16,0	-16,5	-16,5	-15,9
Balance des paiements globale	-1,6	-1,1	0,5	1,4	0,0	-0,6	-0,3	-0,2
Solde épargne-investissement	-14,8	-16,3	-18,8	-16,0	-16,0	-16,5	-16,5	-15,9
Secteur privé	-10,8	-14,7	-15,1	-14,3	-14,3	-14,0	-14,5	-14,2
Secteur public	-4,0	-1,7	-3,7	-1,7	-1,7	-2,5	-2,0	-1,7
Secteur extérieur								
Réserves officielles brutes (millions de \$EU)	296	269	309	307	324	356	384	421
Mois d'importations	3,3	3,3	3,9	3,6	3,8	4,0	4,0	4,4
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB aux prix courants du marché (milliards FBu)	2971	3566	3566	4138	4169	4708	5321	5972
PIB nominal par habitant (\$EU)	255	270	263	293	294	315	332	354

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 13/64.

Tableau 2a. Burundi — Opérations de l'administration centrale, 2011-16

	2011	2012		2013		2014	2015	2016
		Prog.	Prél.	Prog.	Proj.		Proj.	
(Milliards de francs burundais)								
Recettes et dons	1 072,0	1 175,7	1 136,9	1 220,2	1 185,2	1 300,3	1 486,6	1 705,5
Recettes fiscales	424,1	492,0	491,8	573,0	494,4	562,1	641,8	724,9
Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains	131,0	156,2	155,9	182,0	151,3	170,8	195,0	221,1
Impôts sur les biens et services	248,6	285,9	286,2	336,4	299,9	342,0	390,5	440,4
Impôts sur les transactions et les échanges int	44,5	49,9	49,7	54,6	43,2	49,3	56,2	63,4
Recettes non fiscales ¹	32,9	35,5	34,9	42,0	49,0	55,3	62,5	70,1
Dons	615,0	648,2	610,2	605,3	641,8	682,9	782,4	910,5
Aide-programmes	115,0	114,0	75,3	93,1	133,9	98,1	111,4	130,5
Aide-projets	325,9	321,4	321,8	310,0	307,3	386,1	481,5	559,7
Autres dons et transferts ²	174,1	212,8	213,1	202,2	200,6	198,6	189,5	220,3
Total des dépenses	1 189,5	1 235,0	1 269,8	1 291,8	1 256,7	1 417,3	1 592,8	1 805,2
Dépenses	726,3	792,3	792,2	830,3	818,5	880,4	935,2	1 053,2
Rémunération des salariés	258,2	283,8	282,2	300,8	303,3	324,0	360,5	397,9
Régularisation des arriérés de rémunération ³	22,0	6,0	6,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achats/utilisation de biens & services	97,9	99,0	103,8	108,9	106,9	107,4	121,4	136,2
Subventions et prestations sociales	140,0	159,3	163,2	190,2	188,1	190,2	215,0	239,0
Intérêts	25,5	33,1	26,7	43,6	36,0	46,0	48,8	59,8
dont : intérieurs	22,0	29,4	23,3	37,9	29,3	39,2	40,5	50,2
Autres dépenses	182,6	211,0	210,4	186,7	184,0	212,8	189,5	220,3
dont : financées sur ressources intérieures	8,6	12,2	11,3	14,1	13,0	14,2	0,0	0,0
Acquisition nette d'actifs non financiers	463,2	442,8	477,6	461,5	438,2	536,9	657,6	752,0
dont : financés sur ressources intérieures	104,7	99,6	91,1	109,7	103,7	92,1	115,1	129,1
Prêts nets (+) / emprunts nets (-)	-117,4	-59,3	-132,9	-71,5	-71,5	-117,0	-106,1	-99,7
Erreurs et omissions	17,0	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisition nette d'actifs financiers ⁴	-11,4	-16,5	-0,1	-8,6	-8,6	-3,0	-4,0	-4,0
Dépôts	-10,4	-4,6	9,0	-1,0	-1,0	-1,0	-2,0	-2,0
Prêts à l'appui de réformes	0,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0
Actions et autres participations	-1,0	-10,9	-8,1	-6,6	-6,6	-1,0	-1,0	-1,0
Accumulation nette de passifs	89,1	42,9	133,5	62,9	62,9	84,3	88,2	86,0
Intérieurs	60,7	26,8	75,2	36,6	32,2	41,6	46,1	52,0
Extérieurs	28,4	16,0	58,2	26,4	30,6	42,8	42,1	34,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	29,7	13,9	9,7
Recettes et dons	1 072,0	1 175,7	1 136,9	1 220,2	1 185,2	1 300,3	1 486,6	1 705,5
Total des dépenses	1 189,5	1 235,0	1 269,8	1 291,8	1 256,7	1 417,3	1 592,8	1 805,2
dont : rémunération des salariés	258,2	283,8	282,2	300,8	303,3	324,0	360,5	397,9
Pour mémoire :								
Financement intérieur net	71,1	34,6	66,3	37,6	33,3	42,6	48,1	54,0
Dettes publiques ⁵	39,7	35,6	35,2	31,3	31,3	29,6	28,2	26,6
dont : dette intérieure	15,1	11,6	14,6	12,3	13,3	12,6	12,0	11,6
PIB aux prix courants du marché (milliards FBu)	2 971	3 566	3 566	4 138	4 169	4 708	5 321	5 972

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Cession d'actifs fixes incluse dans les recettes non fiscales et non dans les dépenses.² Y compris le remboursement à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).³ Remboursement d'arriérés de salaires et d'arriérés de paiements à ONATEL.⁴ Un signe moins indique une réduction des actifs financiers.⁵ En pourcentage du PIB.

Tableau 2b. Burundi — Opérations de l'administration centrale, 2011-16

	2011		2012		2013		2014	2015	2016
	Est.	Prog.	Prél.	Prog.	Proj.		Proj.		
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Recettes et dons	36,1	33,0	31,9	29,5	28,4	27,6	27,9	28,6	
Recettes fiscales	14,3	13,8	13,8	13,8	11,9	11,9	12,1	12,1	
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains	4,4	4,4	4,4	4,4	3,6	3,6	3,7	3,7	
Impôts sur les biens et services	8,4	8,0	8,0	8,1	7,2	7,3	7,3	7,4	
Impôts sur les transactions et les échanges int.	1,5	1,4	1,4	1,3	1,0	1,0	1,1	1,1	
Recettes non fiscales ¹	1,1	1,0	1,0	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2	
Dons	20,7	18,2	17,1	14,6	15,4	14,5	14,7	15,2	
Aide-programmes	3,9	3,2	2,1	2,2	3,2	2,1	2,1	2,2	
Aide-projets	11,0	9,0	9,0	7,5	7,4	8,2	9,0	9,4	
Autres dons et transferts ²	5,9	6,0	6,0	4,9	4,8	4,2	3,6	3,7	
Total des dépenses	40,0	34,6	35,6	31,2	30,1	30,1	29,9	30,2	
Dépenses	24,4	22,2	22,2	20,1	19,6	18,7	17,6	17,6	
Rémunération des salariés	8,7	8,0	7,9	7,3	7,3	6,9	6,8	6,7	
Régularisation des arriérés de rémunération ³	0,7	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Achats/utilisation de biens & services	3,3	2,8	2,9	2,6	2,6	2,3	2,3	2,3	
Subventions et prestations sociales	4,7	4,5	4,6	4,6	4,5	4,0	4,0	4,0	
Intérêts	0,9	0,9	0,7	1,1	0,9	1,0	0,9	1,0	
dont : intérieurs	0,7	0,8	0,7	0,9	0,7	0,8	0,8	0,8	
Autres dépenses	6,1	5,9	5,9	4,5	4,4	4,5	3,6	3,7	
dont : financées sur ressources intérieures	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	
Acquisition nette d'actifs non financiers	15,6	12,4	13,4	11,2	10,5	11,4	12,4	12,6	
dont : financés sur ressources intérieures	3,5	2,8	2,6	2,7	2,5	2,0	2,2	2,2	
Prêts nets (+) /emprunts nets (-)	-4,0	-1,7	-3,7	-1,7	-1,7	-2,5	-2,0	-1,7	
Erreurs et omissions	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Acquisition nette d'actifs financiers ⁴	-0,4	-0,5	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	
Dépôts	-0,4	-0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Prêts à l'appui de réformes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Actions et autres participations	0,0	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	
Accumulation nette de passifs	3,0	1,2	3,7	1,5	1,5	1,8	1,7	1,4	
Intérieurs	2,0	0,8	2,1	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	
Extérieurs	1,0	0,4	1,6	0,6	0,7	0,9	0,8	0,6	
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,3	0,2	
Pour mémoire :									
Financement intérieur net	2,4	1,0	1,9	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	
Dépenses pro-pauvres	12,5	11,2	9,9	11,5	8,8	9,2	9,7	10,1	
PIB aux prix courants du marché (milliards FBu)	2 971	3 566	3 566	4 138	4 169	4 708	5 321	5 972	

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Cession d'actifs fixes incluse dans les recettes non fiscales et non dans les dépenses.

² Y compris le remboursement à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

³ Remboursement d'arriérés de salaires et d'arriérés de paiements à ONATEL.

⁴ Le signe moins indique une réduction des actifs financiers.

Tableau 3. Burundi — Situation monétaire, 2011–14

	2011	2012		2013		2014
		Prog. ¹	Eff.	Prog. ¹	Proj.	Proj.
(Milliards de francs burundais)						
Avoirs extérieurs nets	63,3	19,5	27,4	81,2	50,2	110,4
Banque centrale	26,2	14,1	14,0	65,9	26,8	80,0
Banques créatrices de monnaie	37,1	5,4	13,4	15,4	23,4	30,4
Avoirs intérieurs nets	771,1	879,9	913,6	962,5	1049,9	1184,7
Crédit intérieur	887,2	969,6	989,9	1042,0	1105,3	1274,7
Créances nettes sur l'État	342,4	375,2	355,5	395,4	362,3	389,6
<i>dont : sur le Trésor</i>	355,9	387,3	403,1	407,5	409,9	437,1
Crédit à l'économie	544,8	594,4	634,4	646,6	743,0	885,1
Autres postes, net (avoirs = +)	-116,1	-89,7	-76,3	-79,5	-55,4	-89,9
M3	834,4	899,4	941,0	1043,7	1100,1	1295,1
Dépôts en devises	162,2	178,2	199,7	206,8	233,5	316,6
M2	672,1	721,2	741,3	837,0	866,6	978,6
Circulation fiduciaire	153,2	177,0	173,9	234,3	206,0	242,2
Dépôts en monnaie nationale	518,9	544,2	567,5	602,7	660,6	736,4
Dépôts à vue	331,8	353,8	362,6	381,6	421,2	466,0
Quasi-monnaie	187,1	190,5	204,8	221,0	239,5	270,4
(Variation en pourcentage de M2 en début de période)						
Avoirs extérieurs nets	-12,1	-6,5	-5,3	8,6	3,1	6,9
Banque centrale	-12,3	-1,8	-1,8	7,2	1,7	6,1
Banques créatrices de monnaie	0,2	-4,7	-3,5	1,4	1,3	0,8
Avoirs intérieurs nets	19,9	16,2	21,2	11,5	18,4	15,6
Crédit intérieur	30,7	12,3	15,3	10,0	15,6	19,5
Créances nettes sur l'État	8,0	4,9	2,0	2,8	0,9	3,1
Crédit à l'économie	22,8	7,4	13,3	7,2	14,6	16,4
<i>dont : secteur privé</i>	24,1	6,9	9,9	8,2	15,5	16,4
M3	7,8	9,7	15,9	20,0	21,5	22,5
Dépôts en devises	1,7	2,4	5,6	4,0	4,6	9,6
M2	6,1	7,3	10,3	16,0	16,9	12,9
Circulation fiduciaire	2,2	3,5	3,1	7,9	4,3	4,2
Dépôts en monnaie nationale	3,9	3,8	7,2	8,1	12,6	8,7
Dépôts à vue	-1,5	3,3	4,6	3,9	7,9	5,2
Quasi-monnaie	5,4	0,5	2,6	4,2	4,7	3,6
<i>Pour mémoire :</i>						
Monnaie centrale (% de variation sur 12 mois)	0,6	26,5	13,7	17,9	19,7	15,5
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	4,4	4,9	4,8	4,9	4,8	4,8

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 13/64.

Tableau 4. Burundi — Comptes de la banque centrale, 2011–13

	2011		2012				2013			
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Jun	Sept.	Déc.	
						Eff.	Proj.	Proj.		
(Milliards de francs burundais)										
Avoirs extérieurs nets	26,2	16,9	5,5	28,1	14,0	11,2	62,4	48,9	26,8	
Avoirs	411,5	418,0	401,2	431,6	483,8	455,4	507,1	507,1	516,9	
Engagements	385,4	401,1	395,8	403,5	469,8	444,1	444,7	458,2	490,2	
Avoirs intérieurs nets	185,1	176,5	219,4	191,6	231,3	236,9	229,4	264,8	225,2	
Crédit intérieur	299,3	273,9	352,6	303,3	344,5	334,8	327,3	359,2	310,4	
Créances nettes sur l'État	266,5	213,7	228,6	233,1	315,4	297,6	310,7	327,7	241,3	
Autres crédits	32,8	60,2	124,0	70,2	22,3	37,3	16,7	31,5	69,2	
Autres postes, net (avoirs = +)	-114,2	-97,4	-133,3	-111,7	-113,2	-97,9	-97,9	-94,4	-85,2	
Monnaie centrale	211,2	193,4	224,8	219,8	245,3	248,2	291,8	313,7	252,0	
Circulation fiduciaire	153,2	147,4	170,5	162,9	173,9	166,9	229,0	246,3	206,0	
Réserves bancaires	34,9	22,9	27,8	0,0	39,9	45,8	47,3	48,4	48,4	
Encaisses	16,9	18,1	20,7	54,4	24,4	22,3	18,7	19,1	2,7	
Autres dépôts non bancaires	6,2	5,0	5,9	2,6	7,2	13,2	-3,3	0,0	-5,2	
<i>Pour mémoire :</i>										
Avoirs extérieurs nets de la BRB (million)	19,2	12,1	3,8	19,1	9,1	7,1	39,5	31,0	17,0	

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burundi — Balance des paiements, 2011–16

	2011	2012		2013		2014	2015	2016
		Prog.	Prél.	Prog.	Proj.			
(Millions de dollars EU)								
Compte des transactions courantes	-322.8	-386.9	-433.4	-422.0	-423.3	-478.2	-516.1	-544.1
(hors transferts officiels)	-603.4	-652.6	-756.1	-626.3	-657.4	-684.3	-715.7	-746.6
Balance commerciale	-647.7	-697.9	-751.5	-653.6	-636.0	-669.7	-702.8	-768.0
Exportations, f.à.b.	124.0	129.8	134.7	106.5	106.0	119.2	129.3	135.9
<i>dont : café</i>	75.6	77.7	70.0	52.6	41.2	49.9	55.3	56.1
Importations, f.à.b.	-771.7	-827.7	-886.2	-760.2	-742.0	-788.9	-832.0	-903.9
<i>dont : produits pétroliers</i>	-164.0	-172.2	-143.3	-175.9	-146.1	-146.3	-145.8	-147.2
Services (net)	-99.3	-103.4	-118.7	-122.3	-135.3	-132.8	-137.0	-109.3
Revenu (net)	-19.0	-16.3	-9.1	-18.3	-11.7	-10.1	-9.6	-8.6
Transferts courants (net)	443.1	430.7	446.0	372.2	359.7	334.3	333.3	341.7
<i>dont : officiels (net)</i>	280.6	265.6	322.7	204.3	234.0	206.1	199.7	202.5
Compte de capital ¹	258.4	223.1	223.1	194.2	187.9	231.0	277.2	311.1
Compte financier	151.7	137.1	178.2	235.4	235.4	229.3	230.7	227.6
Investissements directs	3.4	2.6	0.6	68.0	68.0	71.4	75.0	78.7
Autres investissements	148.3	134.5	177.6	167.4	167.4	157.9	155.7	148.8
Avoirs	-46.8	-21.6	-48.9	-38.9	-38.9	-80.8	-72.1	-78.4
Engagements	195.2	156.1	226.5	206.3	206.3	238.7	227.8	227.2
Erreurs et omissions	-122.6	0.0	42.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	-35.3	-26.8	10.7	-0.3	-0.1	-17.9	-8.2	-5.5
Financement (augmentation des actifs = -)	35.3	26.8	-10.7	0.3	0.1	0.1	0.2	0.1
<i>dont : variation des réserves officielles</i>	36.7	26.2	-13.2	-37.5	-14.9	-32.4	-27.6	-37.0
Achats au FMI et prêts de l'institution	20.4	15.4	15.4	15.4	15.1	15.2	7.6	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	17.8	8.0	5.4
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
<i>Pour mémoire :</i>								
Compte des transactions courantes	-14.8	-16.3	-18.8	-16.0	-16.0	-16.5	-16.5	-15.9
Réserves officielles brutes								
Millions de dollars EU	296	269	309	307	324	356	383.7	420.6
Mois d'importations	3.3	3.3	3.9	3.6	3.8	4.0	4.0	4.4
VA de la dette (en % des exportations de biens)	196	187	187	226	226	220	212	209
Total de la dette extérieure (en % du PIB)	24	21	21	19	19	18	18	16
Prix du café (cents EU la livre)	273	188	188	159	138	133	141	138
Pétrole (dollars EU/baril)	104	105	105	103	102	98	93	90
PIB nominal (millions de dollars EU)	2,182	2,372	2,307	2,632	2,643	2,898	3,126	3,420

Sources : autorités burundaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base des informations provisoires fournies par les donateurs.

Tableau 6. Burundi — Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2013–25

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Projections												
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants													
(millions de DTS)													
Principal	3,2	10,6	12,5	13,0	12,0	12,5	10,3	7,6	5,0	2,4	0,5	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et en prévision													
(millions de DTS)													
Principal	3,2	10,6	12,5	13,0	12,0	12,5	11,8	10,6	8,0	5,4	3,5	1,5	0,5
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des obligations sur la base des crédits existants et en prévision													
Millions de DTS													
En pourcentage des exportations de biens et services	2,8	8,3	9,2	7,8	6,7	6,4	5,6	4,6	3,2	2,0	1,2	0,5	0,1
En pourcentage du service de la dette ¹	22,3	54,0	55,3	48,4	46,6	45,8	42,7	42,4	32,7	23,7	15,2	7,0	2,3
En pourcentage des réserves officielles brutes	1,5	4,5	5,0	4,8	4,0	3,7	3,0	2,6	1,8	1,1	0,6	0,3	0,1
En pourcentage du PIB	0,2	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	--	--
En pourcentage de la quote-part	4,1	13,7	16,5	17,1	15,8	16,3	15,4	13,9	10,4	7,0	4,6	1,9	0,6
Encours des crédits du FMI													
Millions de DTS													
En pourcentage des exportations de biens et services	94,8	94,2	86,7	73,8	61,8	49,3	37,6	26,9	19,0	13,6	10,1	8,6	8,1
En pourcentage du service de la dette ¹	82,9	73,8	63,0	43,5	34,1	25,0	17,7	11,7	7,6	5,0	3,4	2,6	2,3
En pourcentage des réserves officielles brutes	668,5	482,2	378,0	271,2	237,1	179,8	135,6	107,0	77,3	59,3	43,5	39,9	37,6
En pourcentage du PIB	44,3	40,1	34,5	26,9	20,4	14,7	9,6	6,5	4,4	2,6	1,8	1,4	1,2
En pourcentage de la quote-part	5,4	4,9	4,2	3,3	2,6	1,9	1,4	1,0	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)	123,1	122,4	112,7	95,8	80,2	64,0	48,8	35,0	24,6	17,6	13,1	11,1	10,5
Décaissements	6,8	-0,6	-7,5	-13,0	-12,0	-12,5	-11,8	-10,6	-8,0	-5,4	-3,5	-1,5	-0,5
Remboursements et rachats	10,0	10,0	5,0	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
	3,2	10,6	12,5	13,0	12,0	12,5	11,8	10,6	8,0	5,4	3,5	1,5	0,5
<i>Pour mémoire :</i>													
Exportations de biens et services (millions de \$EU)	172,8	193,6	210,0	260,0	279,2	303,9	327,6	355,9	386,0	421,4	457,8	497,9	541,5
Service de la dette (millions de \$EU)	21,4	29,6	35,0	41,7	40,2	42,3	42,7	38,8	37,8	35,2	35,6	33,0	33,0
Réserves officielles brutes (millions de \$EU)	324	356	384	421	467	518	600	634	670	791	853	922	999
PIB nominal (millions de \$EU)	2 643,3	2 897,6	3 126,4	3 419,7	3 678,9	3 936,0	4 114,2	4 357,3	4 578,8	4 861,2	5 145,7	5 480,7	5 829,5
Quote-part (millions de DTS)	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 7. Burundi — Calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de la FEC, 2012–15

Date	Décaissement (millions de DTS)	Pourcentage de la quote-part	Conditions
27 janvier 2012	1,00	1,3	Approbation par le Conseil d'administration.
15 juillet 2012	4,00	5,2	Achèvement de la première revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin mars 2012.
15 janvier 2012	5,00	6,5	Achèvement de la deuxième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin septembre 2012.
15 Septembre 2013	5,00	6,5	Achèvement de la troisième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin mars 2013.
15 janvier 2014	5,00	6,5	Achèvement de la quatrième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin septembre 2013.
15 juillet 2014	5,00	6,5	Achèvement de la cinquième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin mars 2014.
15 janvier 2015	5,00	6,5	Achèvement de la sixième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin septembre 2014.
Total au titre de l'accord FEC	30,00	39,0	

Source : estimations des services du FMI.

Tableau 8. Burundi — Indicateurs de solidité du système bancaire, 2009–13

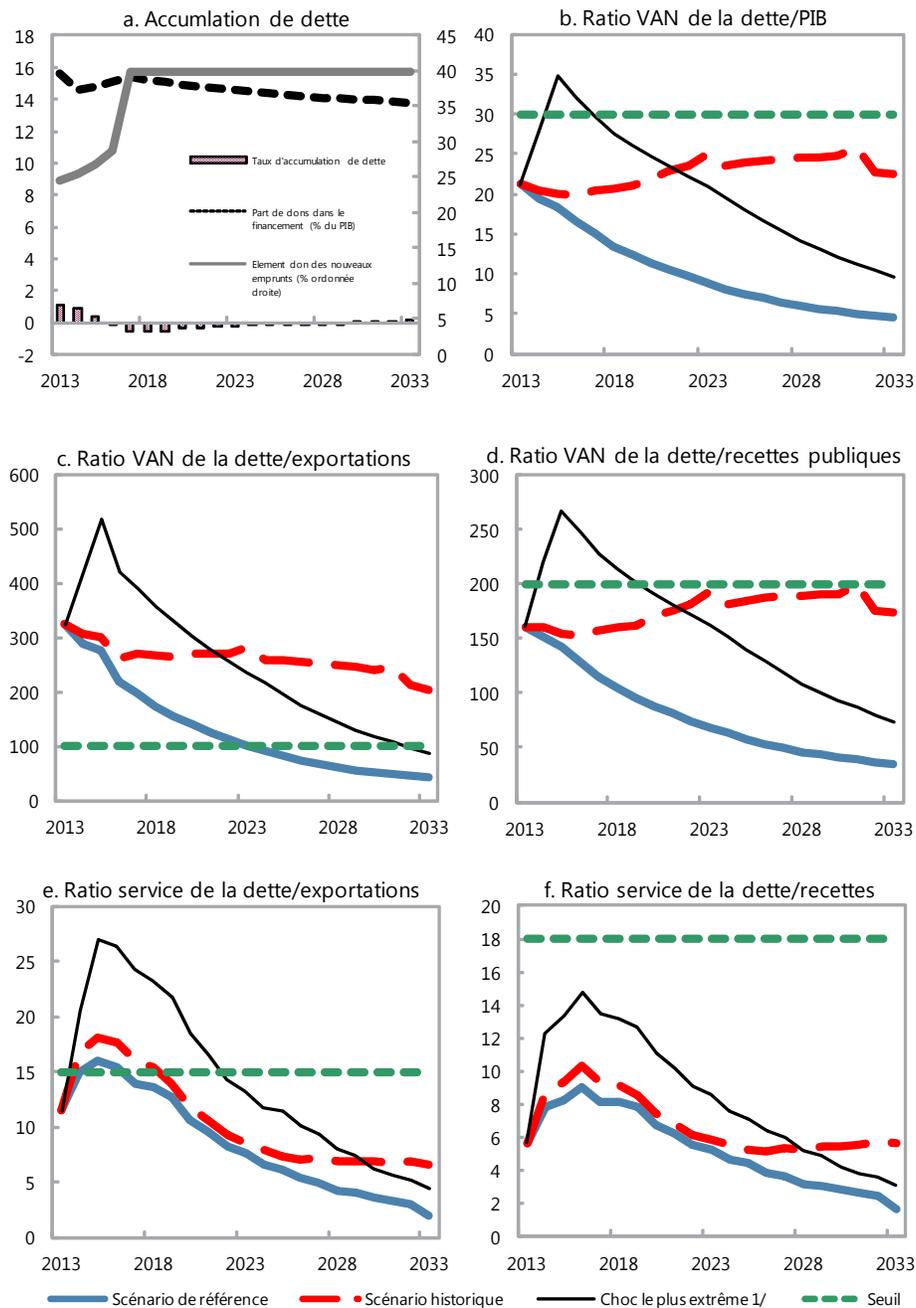
(En pourcentage, sauf indication contraire)

(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2011	2011	2011	2012	2012	2012	2012	2013
	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Dec.	Mar.
Normes de fonds propres											
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés (ratio de sc	19,1	19,7	21,7	20,7	20,0	19,8	19,8	18,9	19,7	20,2	21,1
Fonds propres de base (catégorie 1)/actifs pondérés	15,5	16,9	18,9	18,1	17,6	17,3	17,3	16,6	17,5	18,0	18,9
Qualité des actifs											
Prêts improductifs (en % du total des prêts bruts consent	13,0	10,0	8,8	7,6	7,3	7,7	8,1	7,3	8,0	8,7	9,6
Provisions (en % des prêts improductifs)	88,7	87,6	90,5	90,6	81,9	83,3	76,7	83,1	78,0	77,8	72,8
Prêts improductifs nets des provisions (en % des fonds p	5,4	4,3	2,8	2,6	5,0	4,9	7,1	5,0	6,7	7,1	9,4
Gros engagements (en % des fonds propres)	28,2	28,6	25,8	27,3	21,7	23,5	20,8	23,4	20,8	22,9	23,8
Taux de rentabilité											
Rendement des actifs	2,6	2,5	1,0	1,9	2,9	3,2	0,7	1,1	1,5	1,5	...
Rendement des fonds propres	22,8	21,8	6,7	13,2	20,3	23,0	4,6	8,0	10,2	10,5	...
Intérêts nets (en % du produit brut)	207,0	191,3	168,3	164,8	165,7	175,6	176,9	184,9	192,7	197,8	204,1
Coûts hors intérêts (en % du produit brut)	172,3	143,4	101,4	100,0	121,4	114,0	128,6	112,1	153,7	241,0	199,1
Liquidité											
Actifs liquides (en % du total des prêts consentis)	91,4	90,5	77,7	55,8	49,5	59,5	56,0	45,8	26,7	52,6	52,5
Actifs liquides (en % des montants engagés à court term	168,8	153,5	133,0	91,2	79,4	93,1	88,6	70,8	74,2	85,5	103,9

Sources : autorités burundaises.

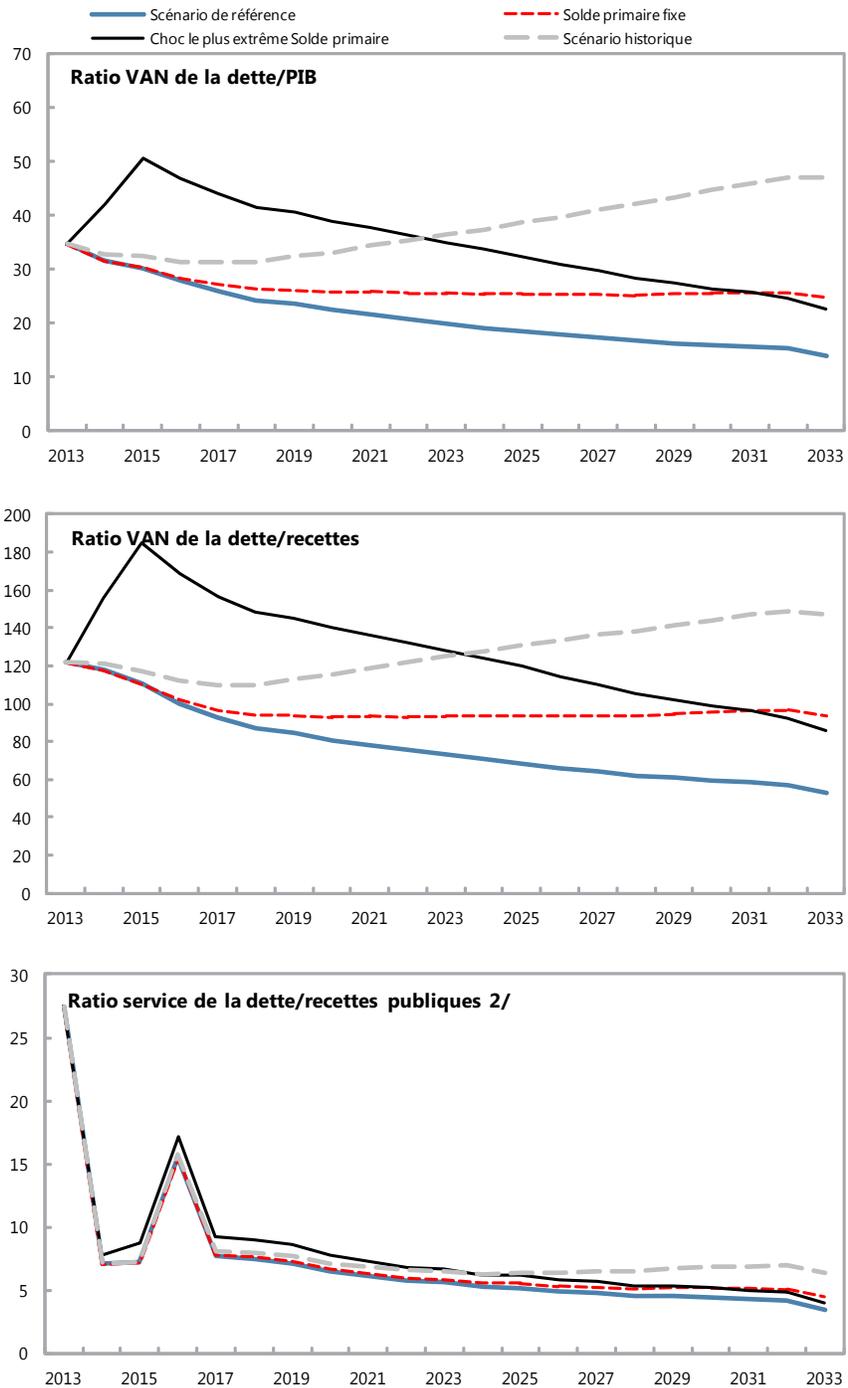
Graphique 3. Burundi — Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2013-2033



Sources : autorités nationales; projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio d'endettement le plus élevé en 2023. Au graphique a. il correspond à un choc des flux non générateurs de dette; au graphique b., à un choc de flux non générateurs de dette; au graphique c., à un choc des flux non générateurs dette; au graphique d., à un choc des exportations et au graphique e., à un choc de dépréciation ponctuelle.

Graphique 4. Burundi — Indicateurs d’endettement extérieur contracté ou garanti par l’État selon divers scénarios, 2013-2033¹



Sources: autorités nationales; projections et estimations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023.

2/ Les recettes comprennent les dons.

Tableau 9 — Cadre de viabilité de la dette extérieure. scénario de référence, 2010-2033 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} Historique	Ecart-type ^{6/} 0	Projections								2013-2018		2019-2033	
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne	2023	2033	Moyenne		
Dette extérieure (nominale) 1/	22,5	23,6	22,6			19,8	18,3	17,6	15,9	14,4	13,0		9,0	5,5			
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	22,5	23,6	22,6			19,8	18,3	17,6	15,9	14,4	13,0		9,0	5,5			
Variation de la dette extérieure	0,9	1,0	-0,9			-2,8	-1,5	-0,7	-1,6	-1,5	-1,5		-0,6	-0,2			
Flux générateurs d'endettement net identifiés	13,7	3,9	7,4			0,5	1,8	1,2	0,4	-1,4	-0,8		-2,4	0,7			
Déficit extérieur courant hors intérêts	12,2	14,7	18,7	7,9	7,9	15,9	16,4	16,4	15,8	14,0	13,5		13,3	22,1		17,3	
Déficit de la balance des biens et services	-52,5	-54,9	-56,7			-42,3	-41,1	-40,3	-40,9	-39,1	-38,6		-40,2	-51,8			
Exportations	8,9	10,3	9,5			6,5	6,7	6,7	7,6	7,6	7,7		8,9	11,0			
Importations	-43,6	-44,6	-47,2			-35,7	-34,4	-33,6	-33,3	-31,5	-30,9		-31,3	-40,8			
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-23,0	-20,3	-19,3	-20,4	4,2	-13,6	-11,5	-10,7	-10,0	-9,9	-9,6		-8,8	-7,8	-8,3		
<i>dont : officiels</i>	-17,4	-12,9	-14,0			-8,9	-7,1	-6,4	-5,9	-6,0	-5,8		-5,1	-4,2			
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	87,7	89,9	94,7			71,7	69,0	67,3	66,6	62,9	61,7		62,3	81,7			
IDÉ nets (négatifs = entrées)	4,4	-9,3	-10,1	-4,2	6,2	-14,7	-13,8	-14,5	-14,7	-14,8	-13,7		-15,3	-21,1		-17,0	
Dynamique endogène de la dette 2/	-3,0	-1,5	-1,2			-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,6	-0,6		-0,4	-0,4			
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,1	0,1	0,1			0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1		0,1	0,0			
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,7	-0,9	-0,9			-0,9	-0,9	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7		-0,5	-0,4			
Contribution des variations de prix et de taux de change	-2,3	-0,8	-0,4					
Résiduel (3-4) 3/	-12,7	-2,9	-8,3			-3,3	-3,3	-1,9	-2,1	0,0	-0,6		1,7	-0,8			
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0			
VA de la dette extérieure 4/	24,5			21,2	19,3	18,4	16,6	15,0	13,4		8,8	4,5			
En pourcentage des exportations	258,5			323,7	289,4	274,3	218,0	197,5	173,7		99,5	41,1			
VA de la dette extérieure CGE	24,5			21,2	19,3	18,4	16,6	15,0	13,4		8,8	4,5			
En pourcentage des exportations	258,5			323,7	289,4	274,3	218,0	197,5	173,7		99,5	41,1			
En pourcentage des recettes publiques	154,6			160,4	151,6	142,0	128,2	115,5	104,1		68,4	34,9			
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	587,5	1,8	2,1			16,7	14,9	15,9	15,4	13,9	13,6		7,7	1,9			
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	587,5	1,8	2,1			11,4	14,9	15,9	15,4	13,9	13,6		7,7	1,9			
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	358,5	1,1	1,3			5,7	7,8	8,2	9,1	8,1	8,1		5,3	1,6			
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1394,9	121,7	201,8			60,3	102,4	92,2	76,6	8,3	31,8		-64,6	124,6			
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	11,3	13,6	19,6			18,7	17,9	17,0	17,4	15,5	14,9		14,0	22,3			
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3,8	4,2	4,0	4,1	0,8	4,5	4,7	4,8	5,0	5,2	5,4	4,9	5,9	6,9	6,2		
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	12,1	3,5	1,6	8,2	8,8	9,7	4,7	3,0	4,2	2,3	1,5	4,2	-0,1	0,9	0,3		
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0,3	0,6	0,5	0,7	0,2	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1	0,9	1,2	0,2	1,2		
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	52,3	25,1	-3,1	21,5	25,6	-20,9	12,0	8,4	23,8	7,4	8,8	6,6	8,6	10,5	9,0		
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	76,0	10,2	12,0	26,6	32,2	-13,3	5,5	5,4	8,3	1,8	5,1	2,1	5,7	7,1	8,6		
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	24,5	25,5	26,8	28,6	39,9	39,9	30,9	39,9	39,9	39,9		
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	14,6	16,6	15,8			13,2	12,7	13,0	12,9	13,0	12,9		12,9	12,9	12,9		
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	490,9	513,5	467,9			420,2	431,6	472,5	526,1	575,4	608,3		763,8	1422,7			
<i>dont : dons</i>	460,9	487,7	423,0			402,6	408,6	450,5	506,1	558,5	590,4		740,3	1376,6			
<i>dont : prêts concessionnels</i>	30,0	25,8	44,9			17,6	23,1	22,1	20,1	16,9	17,9		23,5	46,1			
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			15,6	14,6	14,8	15,1	15,4	15,2		14,6	13,8	14,3		
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			92,4	91,4	93,4	95,4	98,2	98,2		98,2	98,1	98,1		
<i>Pour mémoire :</i>																	
PIB nominal (milliards de dollars)	2024,0	2181,9	2306,8			2643,3	2897,6	3126,4	3419,7	3678,9	3936,0		5145,7	10102,8			
Croissance du PIB nominal en dollars	16,4	7,8	5,7			14,6	9,6	7,9	9,4	7,6	7,0	9,3	5,9	7,9	6,5		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars)	526,7			552,5	576,3	587,6	583,9	565,7	545,7		468,8	469,8			
(VAT - VAT-1/PIBt-1 (en pourcentage)			1,1	0,9	0,4	-0,1	-0,5	-0,5	0,2	-0,3	0,1	-0,1		
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars)			
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	24,5			21,2	19,3	18,4	16,6	15,0	13,4		8,8	4,5			
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fon	258,5			323,7	289,4	274,3	218,0	197,5	173,7		99,5	41,1			
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de	2,1			11,4	14,9	15,9	15,4	13,9	13,6		7,7	1,9			

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Egale à $[r - g - p(1+g)]/(1+g + p + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les

projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 10. Burundi — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013-2033
(En pourcentage)

	Projections							2033
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	21	19	18	17	15	13	9	5
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	21	20	20	20	20	21	25	22
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	21	20	20	18	17	15	11	7
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	21	20	19	18	16	14	9	5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	21	21	21	19	17	16	11	5
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	21	22	23	21	18	17	11	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	21	28	35	32	30	27	21	10
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	21	27	33	30	28	26	19	9
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	21	28	26	24	22	19	13	7
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	324	289	274	218	197	174	99	41
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	324	307	299	261	270	268	281	204
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	324	305	292	239	219	197	125	67
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	324	298	280	225	203	180	103	43
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	324	379	451	363	330	294	174	70
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	324	298	280	225	203	180	103	43
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	324	421	516	421	390	356	236	87
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	324	408	497	404	372	338	219	82
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	324	298	280	225	203	180	103	43
Ratio VA de la dette/recettes publiques								
Scénario de référence	160	152	142	128	116	104	68	35
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	160	161	155	153	158	161	194	174
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	160	160	151	141	128	118	86	57
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	160	159	150	137	123	111	73	37
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	160	162	161	147	133	122	83	41
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	160	172	174	159	142	129	85	43
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	160	220	267	247	228	213	162	74
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	160	211	255	236	216	201	149	69
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	160	219	203	185	166	151	99	51

Tableau 10. Burundi — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013-2033 (suite)
(En pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations

Scénario de référence	11	15	16	15	14	14	8	2
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	11	17	18	18	16	15	9	7
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	11	17	19	18	17	17	9	4
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	11	17	18	18	16	16	9	3
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	11	21	27	26	24	23	13	4
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	11	17	18	18	16	16	9	3
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	11	17	20	20	19	18	10	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	11	18	22	22	20	19	11	5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	11	17	18	18	16	16	9	3

Ratio service de la dette/recettes publiques

Scénario de référence	6	8	8	9	8	8	5	2
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	6	9	9	10	9	9	6	6
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	6	9	10	11	10	10	6	3
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	9	10	11	10	10	6	2
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	6	9	10	11	10	10	6	3
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	6	10	11	13	12	11	7	3
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	6	9	10	12	11	11	7	5
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	9	11	13	12	11	8	5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	6	12	13	15	13	13	9	3
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	35	35	35	35	35	35	35	35

Sources : autorités nationales; projections et simulations des services des deux institutions.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 11. Burundi — Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2010-2033
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne historique 5/	Ecart type 5/	Estimation					Projections			
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-18 Moyenne	2023	2033
Dette du secteur public 1/	39,8	39,9	38,3			33,2	30,5	29,4	27,2	25,4	23,8			
<i>dont : libellée en devises</i>	22,5	23,6	22,6			19,8	18,3	17,6	15,9	14,4	13,0			
Variation de la dette du secteur public	14,3	0,1	-1,6			-5,1	-2,7	-1,2	-2,2	-1,7	-1,6			
Flux générateurs d'endettement identifiés	-0,7	1,8	-0,8			-5,0	-2,2	-0,6	-1,4	-1,2	-1,0			
Déficit primaire	2,3	2,5	3,1	-3,8	14,9	1,2	1,4	1,1	0,6	0,0	0,1	0,7	-0,1	-0,3
Recettes et dons	37,4	39,0	34,2			28,4	26,8	27,4	27,7	28,2	27,9			
<i>dont : dons</i>	22,8	22,4	18,3			15,2	14,1	14,4	14,8	15,2	15,0			
Dépenses primaires (hors intérêts)	39,7	41,5	37,3			29,7	28,2	28,4	28,4	28,2	27,9			
Dynamique automatique de la dette	-3,0	-0,7	-3,5			-6,1	-3,5	-1,6	-2,1	-1,1	-1,1			
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-3,0	-4,3	-6,0			-5,4	-3,3	-2,5	-2,3	-1,7	-1,2			
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-2,1	-2,7	-4,4			-3,8	-1,8	-1,1	-0,9	-0,4	0,1			
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-0,9	-1,6	-1,5			-1,6	-1,5	-1,4	-1,4	-1,3	-1,3			
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0,1	3,6	2,5			-0,7	-0,2	0,9	0,3	0,6	0,1			
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0	0,0	-0,4			-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	-0,4			-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Résiduel, y compris variations des actifs	15,0	-1,7	-0,9			0,0	-0,5	-0,6	-0,7	-0,6	-0,6			
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	40,1			34,6	31,6	30,2	27,8	26,0	24,3			
<i>dont : libellée en devises</i>	24,5			21,2	19,3	18,4	16,6	15,0	13,4			
<i>dont : extérieure</i>	24,5			21,2	19,3	18,4	16,6	15,0	13,4			
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du sect pt)			
Besoin de financement brut 2/	57,9	11,3	18,2			11,4	7,7	7,8	10,0	9,6	10,0			
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	117,5			121,8	117,7	110,4	100,4	92,3	87,1			
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	253,7			262,3	247,9	233,0	215,4	200,3	188,6			
<i>dont : extérieure 3/</i>	154,6			160,4	151,6	142,0	128,2	115,5	104,1			
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	141,4	12,4	35,2			27,5	7,1	7,2	15,4	7,7	7,5			
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	362,2	29,1	76,0			59,2	14,9	15,1	33,1	16,8	16,2			
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-12,0	2,5	4,7			6,3	4,0	2,2	2,8	1,7	1,7			
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3,8	4,2	4,0	4,1	0,8	4,5	4,7	4,8	5,0	5,2	5,4	4,9	5,9	6,9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0,3	0,6	0,5	0,7	0,2	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1	0,9	1,2	0,2
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3,3	-0,9	-9,5	-3,3	7,9	-10,8	-4,6	-0,2	-0,1	3,0	3,8	-1,5	5,3	3,8
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	0,3	19,1	12,7	3,7	12,2	-3,6
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	12,2	6,0	16,3	13,1	9,5	18,5	12,3	7,0	7,9	5,4	4,1	9,2	2,4	3,4
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du F	0,1	0,1	-0,1	0,1	0,2	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	24,5	25,5	26,8	28,6	39,9	39,9	30,9	39,9	39,9

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Le secteur public comprend l'administration centrale et certaines entreprises publiques.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

Tableau 12. Burundi — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2013-2033

	Projections							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	35	32	30	28	26	24	20	14
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	35	33	32	31	31	31	36	47
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	35	32	30	28	27	26	25	25
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	35	32	30	28	26	25	21	17
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	35	32	31	29	28	26	22	18
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	35	42	51	47	44	41	35	23
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	35	37	42	39	37	35	30	21
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	35	40	38	35	32	30	24	16
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	35	38	36	33	31	29	24	17
Ratio VA de la dette/recettes publiques2/								
Scénario de référence	122	118	110	100	92	87	73	53
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	122	121	117	112	109	110	125	147
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	122	117	111	102	97	94	93	94
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	122	118	111	101	93	88	76	62
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	122	119	113	104	96	92	81	65
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	122	156	185	168	156	149	128	86
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	122	139	151	139	129	123	108	79
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	122	148	138	125	114	108	88	61
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	122	141	133	121	112	106	89	62
Ratio service de la dette/recettes publiques 2/								
Scénario de référence	27	7	7	15	8	7	6	3
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	27	7	7	16	8	8	6	6
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	27	7	7	15	8	8	6	4
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	27	7	7	15	8	8	6	4
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	27	7	7	16	8	8	6	4
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	27	7	8	17	9	8	6	5
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	27	7	8	16	9	8	6	5
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	27	8	9	17	9	9	7	4
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	27	7	7	16	8	8	6	4

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années de projection).

2/ Les recettes comprennent les dons.

APPENDIX. LETTRE D'INTENTION

Bujumbura, le 21 août 2013

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Madame la Directrice Générale,

1. Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le 27 janvier 2012 un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord vient en appui à notre programme à moyen terme et vise à consolider le processus de stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et réduire la pauvreté. Conformément à cet accord, le Gouvernement du Burundi vient d'examiner, avec une mission du FMI, la mise en œuvre du programme dans le cadre de la troisième revue de l'accord. Cette revue a porté sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2012 au 31 mars 2013, ainsi que sur les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre en 2013.
2. Depuis le début de l'année 2013, le Burundi continue d'être confronté à une conjoncture économique difficile découlant principalement de la baisse des appuis budgétaires suite à la crise en zone euro et la reprise modérée de l'activité économique intérieure due à l'incendie du marché central de Bujumbura. De plus, en réponse à la détérioration du niveau de vie des travailleurs à faible revenu, le gouvernement a exonéré d'impôts les salaires mensuels en dessous de 150.000 Bif (environ \$100). Les effets conjugués de ces développements ont créé des tensions budgétaires du fait d'un niveau de recettes intérieures inférieures aux prévisions initiales et ont posé de sérieux risques sur la stabilité macroéconomique. Afin de juguler ces effets et préserver la viabilité des finances publiques, le Gouvernement a pris des mesures fiscales et budgétaires comprenant notamment : (i) le rétablissement de la TVA sur les denrées alimentaires et les produits pétroliers ; (ii) l'élimination des exonérations sur tous les marchés publics ; et (iii) une baisse substantielle des dépenses financées sur ressources propres. Ces nouvelles mesures ont fait l'objet d'une révision budgétaire adoptée par le parlement en juillet 2013.
3. Malgré ces chocs, l'exécution du programme à fin mars 2013 a été globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs ont été observés à l'exception de l'objectif indicatif lié aux dépenses pro-pauvres qui, une fois de plus, ont subi les effets de la compression des dépenses et du retard dans le décaissement des appuis budgétaires. Toutefois, le Gouvernement est fermement engagé à poursuivre la mise en œuvre du programme afin de préserver la soutenabilité des finances publiques et de la dette, et relancer la croissance économique

du pays à moyen terme. De plus, il entend maintenir des politiques budgétaire et monétaire prudentes afin d'ancrer les anticipations inflationnistes.

4. Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FEC, le Gouvernement sollicite la conclusion de la troisième revue et le quatrième décaissement de 5 millions de DTS au titre de la FEC.

5. De plus, le Gouvernement sollicite la modification de la limite d'endettement extérieur non concessionnel dans le cadre de la facilité élargie de crédit afin d'utiliser le prêt de 28 millions de dollars EU contracté par l'Etat du Burundi auprès du Fonds Saoudien pour le Développement et cofinancé par le Fonds de l'OFID pour financer une infrastructure routière.

6. Le Gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans ce MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme et sont conformes aux orientations du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP-II). Il reste également disposé à prendre toute mesure supplémentaire qui s'imposerait à cet effet. Il consultera au préalable le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures et/ou la révision des politiques figurant dans le Mémoire de Politique Economique et Financière, conformément à la politique du FMI en la matière.

7. Le Gouvernement communiquera au FMI toutes les informations nécessaires pour assurer l'exécution et le suivi régulier du programme. Ces informations, de même que les modalités de suivi de la mise en œuvre du programme et les critères de réalisation, objectifs quantitatifs et repères structurels sont précisés dans le Protocole d'Accord Technique (PAT), également joint à cette lettre. La cinquième revue portant sur les critères de performance de mars 2014 sera achevée au plus tard le 31 juillet 2014.

Les autorités du Burundi souhaitent que la présente lettre, le MPEF et le PAT qui l'accompagnent ainsi que le rapport des services du FMI sur cette troisième revue soient rendus publics. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site internet du FMI une fois que l'accord du Conseil d'Administration aura été obtenu. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

Tabu Abdallah MANIRAKIZA

Ministre des Finances et de la
Planification du Développement Economique

/s/

Jean CIZA

Gouverneur, Banque de la République du Burundi

/s/

Gervais RUFYKIRI

Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
Protocole d'accord technique (PAT)

ATTACHMENT I : MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

I. INTRODUCTION

1. Le programme économique et financier du Burundi, soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) vise à consolider les acquis économiques et politiques, promouvoir une croissance économique inclusive, contenir l'inflation et renforcer les politiques de lutte contre la pauvreté endémique en milieu rural et urbain. Le présent Mémorandum complète ceux de décembre 2011, juillet 2012 et janvier 2013. Il fait le point sur la mise en œuvre des objectifs quantitatifs du programme et les repères structurels à fin mars 2013 et définit les politiques et réformes économiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour le deuxième semestre 2013 pour atteindre les objectifs de son programme économique et financier. Les mesures et objectifs du programme sont compatibles avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-II).

2. La situation politique et sociale demeure fragile en raison des pressions sociales caractérisées par des grèves et des demandes d'augmentation de salaire et exacerbée par le retour des réfugiés de la Tanzanie et la tension à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Tous ces développements rendent difficiles la formulation et la mise en œuvre des politiques macro-économiques prudentes, mettant à mal les progrès significatifs réalisés depuis 2005. De plus, le Burundi continue d'être confronté à la détérioration des termes de l'échange et à la baisse notable des appuis budgétaires qui ne peuvent être intégralement compensée par la mobilisation accrue des ressources intérieures du fait de l'étroitesse de la base taxable. Toutefois, la médiation des Nations Unies en vue de promouvoir le dialogue entre le pouvoir et les partis politiques de l'opposition est de bon augure pour l'avenir. Par conséquent, le pays a encore besoin du soutien technique et financier des agences des Nations Unies et des autres partenaires bilatéraux pour mener à bien la transformation de son économie et le renforcement de ses institutions politiques.

3. Pour faire suite à la conférence des partenaires au développement du Burundi à Genève en Octobre 2012, le Gouvernement a organisé en juillet 2013 une conférence sectorielle couvrant les infrastructures, l'éducation et le développement du secteur privé. Nous saluons le soutien de nos

partenaires au développement qui témoigne de leur engagement à nous accompagner dans la lutte contre la pauvreté endémique au Burundi par la promotion de la croissance économique durable et la réduction du chômage. Nous envisageons d'organiser une deuxième conférence sectorielle en Octobre 2013. Ces deux conférences sectorielles visent à mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté deuxième génération. Malgré les progrès réalisés depuis 2005, le Gouvernement est conscient que beaucoup reste à faire dans ces domaines. C'est à cette fin que les autorités ont sollicité le soutien politique et les ressources additionnelles en vue de promouvoir et réduire la pauvreté endémique.

I. EXECUTION DU PROGRAMME

4. L'évolution macroéconomique est globalement conforme aux prévisions du programme. La croissance économique a connu un léger ralentissement pour s'établir à 4,0% à fin décembre 2012 contre 4,2% en 2011. Ce ralentissement de l'activité économique reflète la compression des dépenses d'investissements due à la baisse des appuis budgétaires, la détérioration des termes de l'échange et une politique monétaire beaucoup plus restrictive. Le taux d'inflation s'est décélééré pour se situer à 11,8% à fin décembre 2012.

5. Le déficit budgétaire global (base caisse, dons inclus) est de l'ordre de 3,7% du PIB ; soit légèrement au dessus de l'objectif de 2,7%. Les recettes intérieures ont atteint 526.7 milliards de Bif; soit 14.8% du PIB grâce aux mesures fiscales sur les boissons alcoolisées et les communications téléphoniques prises pour juguler les effets des exonérations des denrées alimentaires. Ces mesures fiscales adoptées dans le cadre de la révision de la Loi des finances 2012 ont partiellement compensé les moins-values de recettes dues à la défiscalisation des denrées alimentaires. Les dépenses totales sont supérieures à la prévision d'environ 1,0 point de pourcentage du PIB du fait des excédents des dépenses liées aux biens et services et aux investissements financés sur des dons projets. Les dépenses pro-pauvres sont toutefois plus faibles que prévus, reflétant la baisse des appuis budgétaires.

6. En dépit des pressions sociales pour une harmonisation des salaires, le Gouvernement a maintenu la tendance baissière de la masse salariaire par rapport au PIB. Elle s'est établie à 7,9% du PIB, soit une diminution de 0,8% par rapport à 2011. L'installation du logiciel OPENRH, un outil de

gestion des ressources humaines et de la paie des fonctionnaires, cogéré par le ministère des finances et le ministère de la fonction publique a permis d'expurger les fonctionnaires fantômes et servira d'instrument de contrôle des recrutements non prévus au budget.

7. En 2012, la politique monétaire est demeurée prudente. Ainsi, la BRB a maintenu son taux de refinancement indexé au taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 13 semaines majoré de 3 points de pourcentage. En moyenne annuelle, le taux de refinancement s'est établi à 14,5%. La croissance de la masse monétaire et du crédit a été modérée avoisinant 10,5% et 13,8% respectivement. La politique de change est demeurée flexible à travers la détermination du taux de change journalier de référence par la moyenne pondérée des taux appliqués aux opérations d'achats et de ventes de devises effectuées la veille par les banques commerciales.

8. Le déficit du compte courant extérieur courant s'est creusé à environ 19 % du PIB en 2012 à la suite d'une forte augmentation des importations liées à l'aide humanitaire. Ce déficit était plus que couvert par l'excédent des comptes financiers et de capital résultant des entrées de capitaux, ce qui s'est traduit par une augmentation des réserves officielles brutes, qui ont atteint 309 millions de dollars EU à la fin de 2012 (soit l'équivalent de 3,9 mois d'importations de biens et services).

9. L'exécution du programme est globalement satisfaisante. A fin mars 2013, tous les critères quantitatifs et les cibles indicatives ont été observés, à l'exception de l'objectif indicatif de dépenses pro-pauvres, en raison d'une révision à la baisse du montant total prévu pour l'année et de la lenteur constatée dans le processus d'adjudication des projets publics au cours du premier trimestre de l'exercice budgétaire.

10. La consolidation des progrès relatifs à la gestion des finances publique se poursuit. Dans le cadre d'un programme pilote, le Gouvernement a déployé trois contrôleurs des engagements de dépenses (CED) dans les ministères de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Et il est prévu le déploiement de CED dans dix autres ministères à fin décembre 2014. Toutefois, l'opérationnalité des CED sera limitée sans le renforcement de leurs capacités et la reconfiguration du système SIGEFI pour prendre en compte la décentralisation de la chaîne des dépenses. Malgré le retard, le Gouvernement a pris les dispositions pour procéder à l'audit sur l'encours des arriérés de paiement estimés à 90 milliards de francs Burundais attribuable à des dépenses extra budgétaires liées au

charroi, aux biens et services de l'armée, l'éducation et la santé. Aussi un plan d'apurement de ces arriérés sera établi. Le comité de trésorerie a été renforcé, mais son fonctionnement connaît des difficultés du fait de l'imprévisibilité des décaissements des dons budgétaires. Finalement, le Parlement a adopté un projet de loi relative à la Taxe sur la valeur ajoutée en vue d'élargir l'assiette de cette taxe tout en réduisant la taille du secteur informel dans l'économie.

11. Dans le cadre de la réforme du système financier, la banque centrale poursuit la mise en œuvre des projets liés à la modernisation du secteur financier, une des composantes du projet de développement du secteur financier (PSD). Dans ce contexte, la banque centrale va mettre en place : (1) le renforcement de la supervision des établissements bancaires et des établissements financiers non-bancaires et des institutions de micro-finance ; et (2) la modernisation des systèmes de paiement (ACH/RTGS, Monétique et central de dépôts des titres) par le renforcement de l'infrastructure informatique ; et (3) la mise en place d'un système bancaire automatisé et du cadre légal et institutionnel du système de paiement. De progrès sensibles ont été enregistrés sur tous les aspects de la modernisation du secteur financier, en particulier le cadre légal. En fait, le projet de loi portant Système National de Paiement est passé au Conseil des Ministres le 4 avril 2012. Il a été retourné à la Deuxième Vice-présidence de la République pour corrections et amendements éventuels. La banque centrale retransmettra sous peu le projet amendé au Ministère des Finances en vue de sa promulgation. Enfin, le cadre légal sera complété par la mise en place des conventions de participations à signer par tous les participants.

12. Dans le domaine de la supervision bancaire, la gestion de la continuité d'activités a été adoptée par le secteur bancaire; le Service chargé de la Supervision Bancaire a été restructuré pour incorporer la fonction de stabilité financière. L'élaboration de la méthodologie et du manuel détaillé de supervision basée sur les risques ainsi que son projet de circulaire est en cours de finalisation. Comme la migration définitive vers un reporting en IFRS est prévue à la fin du mois de juin 2013, la banque centrale a convenu avec les banques que tous les reporting devraient respecter cette date limite. Le contrôle de qualité des reporting et les corrections éventuelles seront effectués sur les trois premiers reporting mensuels. La confection des tableaux de bord et des tests de cohérence aura lieu au mois d'octobre 2013. Afin d'évaluer les risques systémiques des banques panafricaines (Ecobank Burundi, FinBank, DTB Burundi, KCB Bank Burundi et CRDB Bank Burundi), les superviseurs du service de la supervision bancaire (SBS) ont déjà participé aux missions conjointes d'inspection

avec les superviseurs de la Banque Centrale du Kenya lors des contrôles sur place de la KCB et de la DTB, respectivement maison-mère de la KCB Bank Burundi et de la DTB Burundi. En plus, les superviseurs de la Banque Centrale du Nigeria ont effectué, en décembre 2012, une mission d'inspection de la FinBank, filiale d'Access Bank, accompagnés des superviseurs de la BRB.

13. Le projet de la loi bancaire révisée a été finalisé et transmis au FMI pour recueillir ses observations. La BRB va finaliser le projet en intégrant les commentaires de la Banque Nationale de Belgique avant de le transmettre à la profession pour commentaires. Elle prendra en compte le cadre légal régissant le mobile banking et les établissements de micro-finances en vue d'une cohérence de la réglementation du secteur financier. Les projets de règlement sur la monnaie électronique, sur les services de paiement et sur les agents commerciaux en opérations de Banque et services de paiement sont en train d'être finalisés pour étoffer le cadre légal du mobile banking et de la monétique. Leur édicition interviendra après la promulgation de la loi bancaire révisée dont ils sont l'émanation. Un avant-projet du décret régissant les établissements de micro finances a été révisé et sera finalisé après la validation du projet de loi bancaire révisée par la Direction de la Banque, pour éviter qu'il y ait des contradictions dans les deux textes, surtout en ce qui concerne les services de paiement (dont le mobile banking).

14. Conformément aux recommandations liées aux mesures de sauvegarde, la BRB a mandaté un cabinet d'audit international afin de (i) procéder à une vérification spéciale des décaissements majeurs effectués au nom du gouvernement traités par la BRB durant la période allant du 30 juin 2011 au 31 mars 2012, (ii) évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre du nouveau décret sur la gestion des dépenses publiques et (iii) vérifier l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations de vérification spéciale figurant dans le rapport 2011 de la société d'audit Deloitte GPO. Bien que certains progrès aient été réalisés, en particulier dans le domaine des contrôles internes de la Banque centrale, la vérification indique plusieurs faiblesses liées au contrôle qui mériteraient d'être corrigées, notamment le manque de documentation de certaines transactions et la mise en oeuvre partielle du décret établissant le règlement général sur la gestion du Budget du gouvernement.

15. Le gouvernement entend poursuivre le programme de privatisation des stations de café. A fin décembre 2012, 41 stations de lavage ont été vendues à des investisseurs privés nationaux et

étrangers en deux appels d'offres. Les 76 stations de lavage restantes feront l'objet d'un nouvel appel d'offres après l'adoption par le parlement de la loi sur les privatisations. En raison des besoins de financement importants pour la relance du secteur, le Gouvernement entend donner un rôle prépondérant au secteur privé dans sa stratégie visant à accroître la production et la réduction de la cyclicité de la production du café.

16. Les efforts visant à accroître le rôle du secteur privé dans la modernisation de l'économie Burundaise se sont renforcés. Ainsi, le Burundi vient d'être classé, pendant 2 années consécutives 2012 et 2013, parmi les dix meilleurs pays réformateurs du monde. D'après le rapport du *Doing Business*, du groupe de la Banque Mondiale, le pays a connu un avancement de 22 places, passant de la 181^{ème} place en 2011, à la 172^{ème} place en 2012 et à la 159^{ème} place en 2013. Au delà de ces résultats encourageants, une stratégie nationale du développement du secteur privé qui se focalise sur (i) l'appui à l'entrepreneuriat, (ii) le renforcement du cadre légal et réglementaire et (iii) l'intégration à l'économie régionale et mondiale est en voie de finalisation. La préparation du projet de loi portant régime général des contrats de partenariat public privé qui a déjà fait l'objet d'analyse au Conseil des Ministres figure également parmi les mesures initiées dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires.

II. PERSPECTIVES ET POLITIQUES ECONOMIQUES EN 2013

A. Cadre Macroéconomique

17. Malgré le contexte social difficile, le Gouvernement entend poursuivre résolument les réformes économiques afin de poser les jalons de l'accélération de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté tel que décrit dans le CSLP-II. En effet, les revendications salariales qui s'accompagnent de grèves et les tensions sociopolitiques de la sous-région (RDC) constituent des risques pouvant entraver la mise en œuvre du programme.

18. En dépit de ces risques, il est prévu une légère hausse de la croissance du PIB à 4,5% contre 4,0% en 2012. Ce regain d'activité serait tiré essentiellement par les investissements dans les secteurs des télécommunications, de l'hôtellerie et du tourisme ainsi que dans le secteur

manufacturier. De plus, plusieurs investissements ont été réalisés dans le secteur énergétique avec la mise en œuvre des grands projets de Kabu 16 et avec l'arrivée de générateurs diesels supplémentaires à la REGIDESO qui ont augmenté l'offre d'électricité dans le pays. Par contre, le secteur agricole d'exportation devrait connaître une forte baisse, due à la cyclicité de la production de café. L'inflation devrait s'inscrire en baisse pour s'établir autour de 9.0 % en 2013. Les projections pour 2013 feraient apparaître une réduction du déficit du compte courant de la balance des paiements qui atteindrait 16 % du PIB. Ces projections résulteraient d'une forte réduction des importations due à la baisse du cours des produits pétroliers et des importations relatives à l'aide extérieure. Les réserves officielles augmenteraient pour atteindre 3,8 mois d'importations, reflétant en partie une limitation des interventions de la BRB sur le marché de change.

B. Politique Budgétaire

19. La politique budgétaire vise à soutenir la croissance en améliorant la composition des dépenses et atténuer les effets des chocs sur la population la plus démunie. En raison de la faible mobilisation des ressources internes à fin mars, le gouvernement a pris des mesures additionnelles visant à accroître les recettes et réduire les dépenses publiques. A cet effet, les recettes et les dépenses devraient s'établir à 13.2% et 30.1% du PIB, respectivement. Le déficit du solde budgétaire global (base caisse y compris dons) devrait être contenu à un niveau équivalent à 1.7% du PIB. Ainsi, les montants des dépenses de lutte contre la pauvreté seront maintenus sans remettre en cause la consolidation budgétaire et la masse salariale sera maîtrisée.

20. Les recettes budgétaires totales ont été revues à la baisse et sont projetées à 541.4 milliards de Bif, soit une diminution de 1.9% du PIB par rapport aux projections initiales. Ce manque à gagner de recettes résulterait de l'adoption de la loi sur les revenus qui exonère l'impôt sur les revenus d'emploi en dessous de 150.000 Bif (environ \$100) et les avantages liés au transport et au logement. Les exonérations de TVA accordée aux entreprises ont également contribué à ce manque à gagner de recettes. Pour ce faire, le Gouvernement a pris de nouvelles mesures fiscales telles que le rétablissement de la TVA sur les denrées alimentaires et les produits pétroliers, et l'élimination des exonérations de tous les marchés publics. Il sollicitera également une assistance technique auprès du FMI pour élaborer un code de droits d'accises et réformer le régime des exonérations fiscales afin d'accroître le recouvrement des recettes intérieures.

21. Les dépenses totales se situeraient à 1,257 milliards Bif, représentant 30,1% du PIB. Les efforts de rationalisation des dépenses resteront une préoccupation majeure face au moins value de recettes et à la baisse des appuis budgétaires. A cet effet, le Gouvernement envisage de diminuer les dépenses d'investissement sur ressources propres et des dépenses courantes de l'ordre de 20,5 milliards Bif sans remettre en cause la croissance économique. La masse salariale par rapport au PIB devrait baisser pour s'établir à 7.3% du PIB contre 7.9% en 2012.

22. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement poursuivra la politique de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et la prise en charge des accouchements. Les constructions de centre de santé permettront de répondre à la demande croissante de service de santé. Le recrutement du personnel médical dans un contexte de maîtrise de la masse salariale contribuera à l'amélioration de la qualité des soins médicaux.

23. Grace à l'appui des partenaires au développement qui apporte un appui soutenu au secteur de l'éducation dans le cadre du Fonds commun de l'éducation, l'Etat entend également poursuivre le programme de gratuité des frais scolaires au primaire et l'étendre au cycle secondaire pour la politique de l'école fondamentale. Il est prévu un accroissement du nombre des enseignants afin de réduire de façon significative le ratio maître-élèves.

24. Dans le secteur agricole, en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds, le Gouvernement entend lutter contre la vie chère et éliminer l'insécurité alimentaire. L'appui des partenaires au développement dans le cadre du Fond Commun des fertilisants contribuera de façon significative à l'amélioration de la production agricole. Le Gouvernement entend aussi mettre en œuvre le Plan National d'Investissement Agricole et de l'Elevage qui s'articule autour des priorités suivantes : (i) l'accroissement durable de la production et la sécurité alimentaire ; (ii) la professionnalisation des producteurs et la promotion de l'innovation ; (iii) le développement des filières et de l'agro-business incluant l'élevage et la pêche et ; (iv) le renforcement des institutions.

25. Le Gouvernement s'engage à maintenir une politique prudente d'endettement afin d'éviter le surendettement et entend par conséquent solliciter des ressources sous forme de dons ou de prêt hautement concessionnel ayant un élément don d'au moins 50 pour cent en volume suffisant pour la couverture des besoins de financement. En raison du rôle central de la gestion de la dette dans le

processus budgétaire, le gouvernement compte élaborer un rapport trimestriel sur les prévisions de la dette. Les mesures de renforcement de la capacité de gestion de la dette publique se poursuivront en 2013. Elles porteront essentiellement sur les recommandations de la mission Dempa de la Banque Mondiale d'août 2012, avec un accent particulier sur l'élaboration d'un cadre juridique régissant la gestion de la dette. Un comité de coordination de la politique budgétaire et monétaire sera mis en place prochainement et la loi sur la gestion de la dette sera soumise au parlement au plus tard le 30 Décembre 2013 (nouveau repère structurel)

C. Politique monétaire et de change

26. La politique monétaire continuera à se focaliser sur la réduction de l'inflation et à stabiliser les anticipations des agents économiques. Malgré la baisse de taux d'inflation, la politique monétaire demeurera prudente. car la banque centrale restera vigilante à l'évolution de l'inflation et améliorera ses capacités de prévision de cet indicateur macroéconomique. En cas de baisse soutenue de l'inflation et si elle ne représente pas de risques pour l'activité économique, la banque centrale analysera, en consultation avec les services du FMI, la possibilité de relâchement graduel de la politique monétaire pour fournir à l'économie les ressources nécessaires à son fonctionnement sans raviver les pressions inflationnistes

27. La politique de change est demeurée flexible à travers la détermination du taux de change journalier de référence par la moyenne pondérée des taux appliqués aux opérations d'achats et de ventes de devises effectuées la veille par les banques commerciales. Cependant, afin de réduire la volatilité du taux de change, la BRB a décidé, à partir de mars 2013, que les marges applicables aux opérations d'achat et de vente de devises soient contenues dans un plafond/plancher de 1% autour du taux de référence publié par la Banque Centrale. En outre, les opérations de versement et de retrait sur les comptes en devises des résidents sont devenues libres sans restrictions de montants afin d'inciter les opérateurs économiques détenteurs de devises à les placer dans les banques locales. De même, pour encourager le développement du marché interbancaire de devises, la BRB a mis en place, à partir du 12 avril 2013, le marché interbancaire de devises (MID) délocalisé, qui se tient tous les jours ouvrables, en remplacement du marché des enchères symétriques (MESD) qui se tenait tous les mardis et vendredis à la Banque Centrale. Ainsi, il a été interdit aux bureaux de change de s'approvisionner auprès des banques commerciales, et toute banque en excédent de liquidité en devise est tenue de les vendre uniquement sur le MID. De son côté, la BRB peut, à sa

propre initiative, intervenir sur le MID par appel d'offre, en vendant ou en achetant les devises en fonction de la situation du marché.

D. Mesures structurelles

28. Ayant achevé la mise en place du dispositif institutionnel de pilotage de la Stratégie de renforcement des finances publiques, le gouvernement s'attelle à l'exécution des douze programmes retenus à travers les groupes techniques. Ainsi, le processus de rationalisation de la chaîne de la dépense en vue de réduire les délais d'exécution est demeuré un élément clé de la réforme même si elle s'est renforcée et a permis: (i) d'améliorer le taux d'exécution de la dépense ; (ii) de réduire le nombre des intervenants dans le processus, les 5 étapes ayant été remplacées par une seule, celle du CED ; et de réduire le traitement des dossiers dans un délai de cinq jours. Un programme de renforcement des capacités opérationnelles des CED est prévu avec le financement de la Banque africaine de développement (AfDB). Il est prévu le redéploiement de 10 CED au sein des départements ministériels et institutions à fin Septembre 2013. Sous réserve de la disponibilité de ressources humaines qualifiées, le gouvernement compte poursuivre de façon pragmatique la déconcentration des CED pour couvrir au moins 80 pour cent des dépenses d'ici fin 2013 en nommant prioritairement les CED dans les grands ministères. Quant à l'audit des impayés, la Cour des comptes a nommé les contrôleurs qui vérifieront les montants et le ministère des finances établira le calendrier de remboursement.

29. Face à la baisse des appuis budgétaires et à la pression des dépenses, le gouvernement s'est engagé à améliorer le recouvrement des recettes, en renforçant l'administration fiscale en collaboration avec les services du FMI. Ainsi au cours des trois années à venir, notre stratégie consistera à:

- améliorer l'organisation centrale et opérationnelle des services, en réorganisant les structures centrales et locales de l'administration fiscale selon des lignes fonctionnelles claires et en optimisant les effets de la segmentation ;
- améliorer l'immatriculation et les procédures, en élargissant et fiabilisant le fichier de gestion des contribuables et en simplifiant et dématérialisant les procédures de base ;
- faire progresser le dépôt spontané des déclarations, en étendant la couverture de la charge en contrôle fiscal, en améliorant la gestion du recouvrement et des procédures contentieuses.

30. Les mesures de sauvegardes dans la gestion des finances publiques reste au cœur des réformes. La coordination entre le ministère des finances et la banque centrale va se renforcer sur la base d'un calendrier de réunions régulières établies entre la direction de ces deux institutions. De plus, afin de permettre la justification et la vérification des transactions, l'archivage des documents à l'appui des ordres de paiement sera créé au bureau de la comptabilité publique.

III. CADRE STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

31. Dans le souci de mobiliser le soutien politique et les ressources nécessaires au financement du programme d'actions prioritaires du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II), le Gouvernement a organisé une conférence des donateurs à Genève en Octobre 2012. Les engagements financiers pris par nos partenaires au développement sont encourageants au regard de la morosité de l'économie mondiale. Les annonces faites à cette occasion, équivalentes à 2,6 milliards de dollars américains, ont confirmé l'engagement des donateurs à renforcer leur soutien aux efforts entrepris par le gouvernement visant à éradiquer progressivement la pauvreté et à jeter les bases d'une croissance durable. En collaboration avec ses partenaires, deux conférences sectorielles seront organisées en vue de faciliter les décaissements des engagements de Genève et ainsi mobiliser l'intégralité des ressources en vue d'une mise en œuvre effective du CSLP-II. La première conférence s'est tenue en juillet 2013 et la deuxième est prévue pour le mois d'octobre 2013. Parallèlement, le gouvernement est en train de préparer le premier rapport des progrès accomplis au cours de la première année d'exécution du CSLP-II, en privilégiant toujours l'approche inclusive.

IV. SUIVI DU PROGRAMME

32. Le Programme continuera à faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs et des repères structurels précisés dans les tableaux I.1 et I.2. Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin septembre 2013 et fin mars 2014. Afin d'assurer le succès du programme, les autorités entendent prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs quantitatifs et repères structurels agréés avec les services du FMI.

Tableau I.1. Burundi: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2012–14
(milliards BIF, sauf indication contraire)

	2012						2013						2014				
	Sep.			Dec. ¹			Mar.			Jun. ¹			Sep.	Dec. ¹	Mar.	Jun.	
	Rev. Prog.	Prel.	Status	Rev. Prog.	Rev. Prog., with adj.	Prel.	Status	Rev. Prog.	Rev. Prog., with adj.	Prel.	Status	Rev. Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Critères de réalisation																	
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher cumulatif; en millions de dollars EU) ²	11.1	19.1	Respecté	10.1	-14.9	9.1	Respecté	23.1	24.3	30.2	Respecté	30.6	40.6	31.9	17.0	25.4	33.4
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond cumulatif) ²	235.0	191.6	Respecté	231.7		231.3	Respecté	248.4		236.9	Respecté	261.5	230.0	264.8	225.2	232.3	245.4
Financement intérieur net de l'Etat (plafond cumulatif) ²	49.0	-61.0	Respecté	34.6	72.2	66.3	Respecté	21.4	23.2	9.3	Respecté	46.8	21.6	42.0	33.3	11.6	26.3
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	Respecté	0.0		0.0	Respecté	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes extérieures à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars) ^{3,4}	0.0	0.0	Respecté	0.0		0.0	Respecté	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début du programme, en millions de dollars EU) ^{3,5}	0.0	0.0	Respecté	0.0		0.0	Respecté	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0	28.0	28.0	28.0	28.0
Indicative targets																	
Recette fiscales brutes de l'Etat (hors dons, plancher; cumulatif depuis le début de l'année) ³	380.2	536.4	148.2	261.2
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année)	0.0	0.0	Respecté	0.0		1.6	Non Resp.	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Base monétaire (plafond)	250.7	219.8	Respecté	249.0		245.3	Respecté	284.7		248.2	Respecté	309.6	291.8	313.7	252.0	274.4	300.1
Dépenses pro pauvres (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	288.3	276.0	Non Resp.	398.0		353.7	Non Resp.	100.7		68.0	Non Resp.	201.4	128.0	190.0	270.0	57.5	148.3

Sources: Autorités Burundaises et services du FMI.

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

⁴ Voir les définitions dans le Protocole d'Accord Technique.

⁵ Le plafond de 28 millions de dollars E.U. à partir de septembre 2013 pour financer un projet d'infrastructure routière.

Tableau I.2. Repères structurels pour 2013-14

Mesures proposées	Dates	Statut	Objectif
Gestion des finances publiques			
Adopter un décret portant désignation et régime juridique du Receveur General de l'Office Burundais des Recettes.	30 Mars 2013	Réalisé avec délai.	Clarifier le partage de responsabilités entre le commissaire général de l'OBR et le comptable principal de l'Etat (découlant de la Loi Organique des Finances Publiques et de l'article 6 régissant l'OBR).
Mettre en œuvre d'un plan de trésorerie mensuel harmonisé aux plans d'engagements.	30 Mars 2013	Réalisé.	Améliorer la gestion de l'exécution du budget et éviter les impayés à fin de période.
Préparer un audit des impayés provenant des dépenses extra-budgétaires (non engagées et non ordonnancées) durant les années antérieures (à être effectué par un auditeur indépendant, par exemple Cours de Comptes ou IGE) ; et adopter un plan pour leurs apurements.	30 Juin 2013 Propose 30 Mars 2014	Non réalisé.	Identifier et vérifier les montants effectivement dus, et les factures contentieuses. 17 magistrats sont nommés et 6 fonctionnaires du Ministère de finances identifiés.
Mettre en place une chaîne de dépense rationalisée, et remplacer le SIGEFI avec le nouveau système. Mettre en place différents pilotes dans les ministères de l'agriculture et de la santé, et étendre à au moins dix autres ministères.	30 Juin 2014	Nouvelle mesure.	Améliorer l'exécution du budget.
Mettre en place d'une interface entre l'administration fiscale (OBR) et le Ministère des finances.	31 Décembre 2014	Nouvelle mesure.	Assurer la réconciliation et l'exactitude des comptes publics et l'exactitude des recettes perçues.

Mesures proposées	Dates	Statut	Objectif
Mettre en œuvre le protocole de collecte et d'intégration des informations sur le financement extérieur dans le budget et autres rapports d'exécution à travers le bon fonctionnement de la Plateforme de Gestion de l'Aide (PGA).	30 Septembre 2014	Nouvelle mesure.	Améliorer la gestion de l'exécution du budget et identifier les projets finances avec des ressources extérieurs et intérieurs.
Mettre en œuvre un program d'unifier la base de données des effectifs des fonctionnaires avec la base de données de 2008.	30 Septembre 2014	Nouvelle mesure.	Renforcer les capacités des fonctionnaires dans la gestion de la solde.
Politique fiscale			
Soumettre au Parlement une loi sur la TVA.	30 Juin 2013	Realisé avec délai.	Mettre en place le cadre juridique régissant la collecte de la TVA.
Élaborer une procédure de dédouanement accéléré et un guichet unique de dédouanement à 3 postes frontaliers.	30 Septembre 2013		Réduire la fraude et accroître les recettes douanières.
Gestion de la dette			
Élaborer un rapport trimestriel sur les prévisions de la dette intérieure en vue d'améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.	30 Mars 2013	Réalisé.	Faire de la gestion de la dette un élément clé du processus budgétaire du gouvernement et de la planification des besoins de trésorerie.
Soumettre une nouvelle loi sur la gestion de la dette au Parlement.(MPEF ¶ 32).	30 Mars 2014		Mettre en place un cadre juridique régissant la dette publique.

Mesures proposées	Dates	Statut	Objectif
Mesures de sauvegarde de la Banque centrale et du Trésor			
Mettre en place un cadre de suivi et un calendrier de réunions régulières du Comité de coordination du ministère des finances et de la Banque centrale sur la mise en œuvre de la politique monétaire et fiscale et les recommandations concernant la gestion des finances publiques, y compris l'audit spécial des grands déboursements au nom du gouvernement traitées par la BRB durant la période allant du 30 juin 2011 au 31 mars 2012.	30 Septembre 2013	Nouvelle mesure.	Mettre en place un cadre de suivi pour s'assurer que les recommandations de sauvegarde sont remplies.
Soumettre trimestriellement au Conseil Général de la BRB un rapport sur les opérations de réserves.	30 Mars 2013	Réalisé.	Améliorer la supervision par le Conseil d'Administration de la BRB de la gestion des réserves.

Table I.1. Burundi: Performance Criteria and Indicative Targets, 2012–14

(BIF billion, unless otherwise indicated)

	2012						2013						2014				
	Sep.			Dec. ¹			Mar.			Jun. ¹			Sep.	Dec. ¹	Mar.	Jun. ¹	
	Rev. Prog.	Prel.	Status	Rev. Prog.	Prog., with adj.	Prel. Status	Rev. Prog.	Prog., with adj.	Prel. Status	Rev. Prog.	Prog., with adj.	Prel. Status	Rev. Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Performance criteria																	
Net foreign assets of the BRB (floor; US\$ million) ²	11.1	19.1	Met	10.1	-14.9	9.1	Met	23.1	24.3	30.2	Met	30.6	40.6	31.9	17.0	25.4	33.4
Net domestic assets of the BRB (ceiling) ²	235.0	191.6	Met	231.7		231.3	Met	248.4		236.9	Met	261.5	230.0	264.8	225.2	232.3	245.4
Net domestic financing of the government (ceiling) ²	49.0	-61.0	Met	34.6	72.2	66.3	Met	21.4	23.2	9.3	Met	46.8	21.6	42.0	33.3	11.6	26.3
External payments arrears of the government (ceiling; US\$ million) ³	0.0	0.0	Met	0.0		0.0	Met	0.0		0.0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Short-term external debt of the government (ceiling; US\$ million) ^{3,4}	0.0	0.0	Met	0.0		0.0	Met	0.0		0.0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nonconcessional external debt contracted or guaranteed by the government or the BRB (ceiling; US\$ million, cumulative from beginning of the program) ^{3,4,5}	0.0	0.0	Met	0.0		0.0	Met	0.0		0.0	Met	0.0	0.0	28.0	28.0	28.0	28.0
Indicative targets																	
Gross fiscal revenue (excluding grants, floor, cumulative from beginning of calendar year)	380.2	536.4	148.2	261.2
Accumulation of domestic arrears (ceiling; cumulative from beginning of calendar year)	0.0	0.0	Met	0.0		1.6	Not Met	0.0		0.0	Met	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Reserve money (ceiling)	250.7	219.8	Met	249.0		245.3	Met	284.7		248.2	Met	309.6	291.8	313.7	252.0	274.4	300.1
Pro-poor spending (floor; cumulative from beginning of calendar year)	288.3	276.0	Not met	398.0		353.7	Not met	100.7		68.0	Not met	201.4	128.0	190.0	270.0	57.5	148.3

Sources: Burundi authorities; and IMF staff estimates and projections.

¹ Indicative targets.

² The ceiling or the floor will be adjusted as indicated in the TMU.

³ Continuous performance criterion.

⁴ See definitions in TMU.

⁵ The \$28 million ceiling starting in September 2013 is to finance a road infrastructure project.

Tableau I.2. Burundi — Repères structurels pour 2013-14

Mesures proposées	Dates	État d'avancement	Objectifs
Gestion des finances publiques			
Adopter un décret portant désignation et régime juridique du Receveur général de l'Office burundais des recettes.	30 mars 2013	Réalisé en retard.	Clarifier le partage de responsabilités entre le Commissaire général de l'OBR et le Comptable principal de l'État (en vertu de la Loi organique des finances publiques et de l'article 6 régissant l'OBR).
Préparer un audit des arriérés sur les dépenses extrabudgétaires (non engagées et non ordonnancées) durant les années antérieures (l'audit doit être effectué par un auditeur indépendant; par exemple, la Cour des comptes ou l'IGE); et adopter un plan de paiement.	30 juin 2013 Nouvelle date proposée : fin mars 2014	Non réalisé.	Identifier et vérifier les montants effectivement dus, ainsi que les factures contentieuses. Dix-sept magistrats de la Cour des comptes ont été nommés et 6 agents du Ministère des finances désignés pour faciliter l'audit.
Mettre en œuvre un plan de trésorerie mensuel conforme aux plans d'engagements.	30 mars 2013		
Mettre en place une chaîne de dépenses rationalisée avec des pilotes aux ministères de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, et nommer 10 contrôleurs des dépenses dans 10 ministères.	30 juin 2014	Réalisé.	Améliorer la gestion de l'exécution du budget et éviter les impayés en fin de période.
Mettre en œuvre un programme d'harmonisation de la base de données actuelle de la fonction publique avec celle du recensement de 2008.	30 septembre 2014	Nouvelle mesure.	Assurer en temps utile un rapprochement exact entre les comptes publics et la véracité des recettes recouvrées.
Établir une interface entre l'OBR le Ministère des finances.	31 décembre 2014	Nouvelle mesure.	Renforcer la gestion des salaires par le Ministère des finances.
		Nouvelle mesure.	Améliorer l'exécution du budget.
Politique fiscale			
Soumettre au Parlement une loi sur la TVA.	30 juin 2013	Réalisé en retard. Loi approuvée le 24 juillet.	Établir un cadre juridique régissant le recouvrement de la TVA.

Gestion de la dette

Élaborer un rapport trimestriel sur les prévisions de la dette intérieure en vue d'améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.	30 mars 2013	Réalisé.	Faire de la gestion de la dette un élément clé du processus budgétaire de l'État et de la planification des besoins de trésorerie, conformément aux recommandations de la Banque mondiale.
Soumettre au Parlement une nouvelle loi sur la gestion de la dette.	31 décembre 2013. Nouvelle date: 31 mars 2014	Assistance technique désormais prévue en novembre 2013.	Établir un cadre juridique régissant la dette publique.

Mesures de sauvegarde de la banque centrale et du Trésor

	30 mars 2013		
Soumettre trimestriellement au Conseil général de la BRB un rapport sur les opérations de réserves.	30 septembre 2013	Réalisé.	Améliorer la supervision par le Conseil d'administration de la BRB de la gestion des réserves. Établir un cadre de suivi pour garantir l'application des recommandations de l'évaluation des sauvegardes.
Établir un cadre de suivi et un calendrier de réunions régulières du comité de coordination du Ministère des finances et de la banque centrale sur la mise en œuvre de la politique monétaire et budgétaire et des recommandations sur la gestion des finances publiques, notamment celles de l'audit spécial des gros décaissements effectués par la BRB au nom de l'État, du 30 juin 2011 au 31 mars 2012.		Nouvelle mesure.	

PIÈCE JOINTE II. AMENDEMENTS AU PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole d'accord technique couvre les dispositions convenues pour le suivi de l'application du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il définit les variables du programme à utiliser pour ce suivi, ainsi que les obligations du Gouvernement burundais et de la Banque de la République du Burundi (BRB) en matière d'information. Il définit aussi les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
- financement intérieur net de l'État (plafond);
- arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond ; critère permanent) ;
- encours de la dette extérieure à court terme (échéance inférieure à un an) de l'État (plafond, critère permanent); et nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond, critère permanent).

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- recettes budgétaires brutes (plancher);
- accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond) ;
- monnaie centrale (plafond) et
- dépenses pro-pauvres (plancher).

Définitions et calculs

4. Les avoirs extérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et les autres créances et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation de ressources du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS). Les réserves officielles

brutes de la BRB sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. Les avoirs intérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre (i) la monnaie centrale, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

6. Les recettes budgétaires brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

7. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 %.

8. Le financement intérieur net de l'État est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi; plus ii) le stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus à la BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.

9. L'encours des arriérés de paiement extérieurs de l'État aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure exigible et non payé pendant le différé d'amortissement défini par un créancier, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. La présence d'arriérés nécessite qu'un créancier réclame le paiement des montants dus et non payés. Les montants contestés ne sont pas considérés comme des arriérés. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles au titre du service de la dette relevant de ce type d'accords qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.

Définition de la dette

10. Le programme prévoit un plafond sur les nouveaux prêts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Aux fins du présent programme, on entend par dette

extérieure toute dette contractée dans une monnaie autre que le franc burundais. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-après) contractés ou garantis par l'État, les collectivités locales, la BRB et la REGIDESO et assortis d'une échéance initiale d'au moins un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue (incluant les contrats de location). La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. La dette contractée par les entreprises d'État est incluse dans le plafond global, si elle est garantie par l'État.

11. Aux fins du programme, la définition de la dette est celle qui est donnée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 12274, révisée le 31 août 2009 (Décision no 14416-(09/91)).

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel l'emprunteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à une ou plusieurs échéances futures ; ces paiements libèrent l'emprunteur des engagements contractés au titre du principal ou des intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant :

12. (i) les prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit de l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement de l'emprunteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels l'emprunteur doit rembourser les fonds, et généralement payer un intérêt, en rachetant les garanties à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap);

13. (ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer les paiements jusqu'à une date ultérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation des services;

14. (iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour une ou plusieurs périodes généralement plus courtes que la durée de vie totale escomptée des biens concernés, le bailleur conservant le titre de propriété. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette retenue au point 9 (a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le

non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

15. Pour une dette donnée, l'élément don équivaut à la différence entre sa valeur actuelle (VA) et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de cette valeur nominale. La VA de la dette à la date où elle est contractée est calculée en actualisant les flux futurs de paiements au titre du service de cette dette. Il est tenu compte dans le calcul de la concessionnalité de toutes les conditions de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé d'amortissement, le calendrier des paiements, les commissions d'entrée et les frais de gestion. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur 10 ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE est utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité, la moyenne sur six mois des TICR étant utilisée pour les prêts assortis d'une échéance inférieure. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins de 15 ans, 1 % de 15 à 19 ans, 1,15 % de 20 à 29 ans et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. Le critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les emprunts au FMI et les titres du Trésor en francs burundais détenus par les non-résidents.

16. L'encours de la dette extérieure à court terme, à échéance inférieure à un an, de l'État doit demeurer nul dans le cadre du programme. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs burundais détenu par des non-résidents. En septembre 2007, le stock de l'encours de la dette à court terme était nul.

17. En conformité avec le CSLP, la définition des dépenses pro-pauvres adoptée par les autorités repose sur trois critères : (i) le caractère social de la dépense, selon la classification administrative des dépenses (ce qui inclut les dépenses « des services sociaux » et une partie des dépenses des « services généraux » et des « services économiques » s'ils ont un caractère social), (ii) la cohérence avec l'un des quatre piliers du CSLP et (iii) les dépenses d'investissement pro-pauvres financées par les bailleurs de fonds.

18. L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

19. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).

20. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 40 millions de dollars EU) pourra être utilisée pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la baisse à concurrence de 100% de tout montant d'excédent de financement au-delà de 40 millions de dollars EU.

21. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 40 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs burundais au taux de change francs burundais/dollar EU prévu au programme. Le taux de change du programme pour la fin septembre 2013 est de 1354,5, et pour la fin décembre 2013, de 1577,2.

22. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-bailleurs de fonds géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux) ; (ii) allègement de la dette sur les échéances courantes ; moins (iii) paiements au comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des bailleurs de fonds sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

B. INFORMATIONS À COMMUNIQUER AUX SERVICES DU FMI

23. Pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au Département Afrique du FMI. Ce rapport contiendra les données hebdomadaires concernant :

- les opérations du marché d'enchères de devises (MESD);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études).

24. Les données mensuelles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES) ;

- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger) ;
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études) ;
- les données mensuelles sur le taux de change (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études) ;
- une ventilation détaillée des recettes publiques (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice en cours (Ministère des finances) ;
- le montant des nouveaux emprunts contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur leurs conditions (telles que monnaie de libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (Ministère des finances) ;
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les nouveaux prêts et allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (Ministère des finances) ;
- une mise à jour de l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

25. Les données trimestrielles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- des rapports sur l'état d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plans d'action par service pour le mois suivant (Comité de suivi de la réforme, BRB).

26. Le SP/REFES/Ministère des finances et la BRB communiqueront également au Département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 13/328
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 6 septembre 2013]

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Burundi et approuve un décaissement de 7,5 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue des résultats enregistrés par le Burundi dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue ouvrira la voie au décaissement d'un montant équivalent à 5 millions de DTS (environ 7,5 millions de dollars), ce qui portera le total décaissé au titre de l'accord à un montant équivalent à 15 millions de DTS (environ 22,6 millions de dollars). Le Conseil a en outre approuvé une demande de modification de critères de réalisation pour fin septembre et fin décembre 2013, et du critère de réalisation continu relatif à la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ou la Banque de la République du Burundi.

L'accord triennal au titre de la FEC en faveur du Burundi a été approuvé le 27 janvier 2012 (Voir [Communiqué de presse No.12/35](#)) avec un niveau d'accès total équivalent à 30 millions de DTS (environ 45,3 millions de dollars).

Au terme des délibérations du Conseil d'administration, M. Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Le Burundi a enregistré des progrès dans la mise en œuvre de son programme appuyé par la FEC dans une conjoncture économique et sociopolitique difficile. La croissance économique devrait se redresser et l'inflation a, quant à elle, diminué grâce à la modération des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques et au durcissement de la politique monétaire. Les perspectives économiques à moyen terme restent délicates, et sur elles pèsent des risques baissiers induits par les incertitudes liées à l'environnement extérieur et l'afflux de réfugiés fuyant le conflit dans la partie orientale du Congo. Il demeure vital de s'atteler énergiquement aux politiques et réformes structurelles énoncées dans le programme.

«Les dérapages en matière de recettes ont fait l'objet de mesures correctives qui ont formé la base d'un budget rectificatif adopté par le parlement. Pour veiller à la réussite du programme, il est essentiel de réaffirmer la volonté d'accroître la mobilisation de recettes, notamment en renforçant davantage l'administration fiscale et en maîtrisant les exonérations. Un travail s'impose également pour intensifier les réformes de la gestion des finances publiques.

«La viabilité de la dette reste l'ancrage de la politique budgétaire à moyen terme. Le Burundi continue de présenter un risque élevé de surendettement, et il importe que tout emprunt futur prenne principalement la forme de dons ou de prêts hautement concessionnels. Les travaux engagés pour apporter la dernière main à la loi régissant l'endettement constituent un pas important vers le renforcement du cadre de gestion de la dette publique.

«La politique monétaire doit continuer de se centrer sur la stabilisation des anticipations inflationnistes. L'inflation sous-jacente a certes sensiblement reculé durant ces derniers mois, mais le financement d'une éventuelle détérioration budgétaire par des concours de la banque centrale pourrait de nouveau attiser l'inflation et annuler les gains récemment enregistrés. Le maintien de la flexibilité du taux de change permettra à l'économie de s'adapter aux chocs exogènes.

Déclaration de M. Saho, Administrateur pour le Burundi

Le 6 septembre 2013

Introduction

Les autorités burundaises se félicitent de l'intérêt et du soutien continu du FMI dans le cadre de l'accord titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles sont reconnaissantes du dialogue franc avec les services de l'institution lors des entretiens sur la troisième revue de l'accord. Malgré les progrès réalisés en passant de la reconstruction post-conflit à une trajectoire de croissance économique soutenue, ancrée sur un cadre budgétaire solide à moyen terme et sur des politiques macroéconomiques prudentes, l'exécution du programme est encore entravée par l'appui budgétaire relativement faible, l'espace budgétaire insuffisant pour financer le développement, et les difficultés créées par le contexte sociopolitique dans lequel les réformes macroéconomiques et structurelles sont mises en œuvre.

Dans ce contexte, la stratégie à moyen terme des autorités, clairement articulée dans le DSRP II, vise à créer un environnement propice à une croissance tirée par le secteur privé en augmentant les investissements liés aux infrastructures tout en préservant la stabilité macroéconomique. Face aux énormes besoins de développement et à l'insuffisance du financement extérieur, les autorités sollicitent l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC. Elles demandent aussi la fixation des critères de réalisation et objectifs indicatifs révisés pour septembre-décembre 2013, des nouveaux objectifs pour mars et juin 2014, et des repères structurels pour 2014. Le gouvernement sollicite en outre l'approbation de la modification du plafond d'endettement extérieur non concessionnel pour prendre en charge un projet routier crucial.

Résultats du programme

Les autorités continuent d'afficher leur ferme détermination à exécuter les mesures énoncées dans le programme appuyé par la FEC, malgré un environnement économique rendu difficile par la succession de crises mondiales, la diminution des concours des donateurs et les contraintes de capacités. Les résultats jusqu'à la fin mars 2013 ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs ont été observés, sauf l'objectif indicatif des dépenses anti-pauvreté, en raison du déficit de recettes. En matière structurelle, les autorités n'ont ménagé aucun effort pour parachever le renforcement du cadrage et des politiques macroéconomiques. Elles ont pris des mesures pour promouvoir la mobilisation des recettes intérieures, renforcer le contrôle des dépenses et atténuer les vulnérabilités du secteur financier.

Évolution économique récente

Les résultats économiques ont souffert de la baisse des dépenses d'investissement, du choc négatif des termes de l'échange et du resserrement de la politique monétaire. Ainsi, la croissance a fléchi, de 4,2 % en 2011 à 4,0 % en 2012. L'inflation des prix à la consommation a baissé, de 14,9 % fin 2011 à 11,8 % fin 2012. À 3,7 %, le déficit budgétaire global (base caisse, dons compris) a dépassé légèrement l'objectif de 2,7 % fixé pour 2012. Le déficit des transactions courantes s'est creusé à 19 % du PIB environ en 2012, les réserves internationales brutes se sont accrues pour atteindre l'équivalent de 3,9 mois de couverture des importations, contre 3,3 mois en 2011.

Perspectives et mesures envisagées en 2013

Au cours des dernières années, les autorités burundaises ont accompli des progrès louables dans l'exécution de la politique macroéconomique et des réformes structurelles pour appuyer la reconstruction post-conflit et redynamiser la croissance. Afin de consolider les acquis, elles sont déterminées à redoubler d'efforts dans l'exécution d'une stratégie globale de croissance pour pérenniser une croissance plus forte et solidaire. Dans cette optique, les autorités se sont engagées à appliquer des mesures visant à renforcer la stabilité macroéconomique, à attirer des investissements privés, à améliorer les infrastructures et à promouvoir la gouvernance et la sécurité. Ainsi, le PIB réel devrait grimper à 4,5 % en 2013 et à 5,0 % à moyen terme. Les projections à moyen terme prévoient une inflation à un chiffre, qui baisse de 11,8 % en 2012 à 5,3 % en 2016. La pression sur le taux de change s'atténuant, le Burundi devrait maintenir une position de réserves internationales brutes de 4,0 mois de couverture des importations en 2013 et à moyen terme.

Politique budgétaire

Après un dérapage en matière de recettes survenu au début de 2013, attribuable aux effets négatifs et imprévus de la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu qui a été mise en œuvre avec l'assistance technique du FMI, et à l'octroi d'exonérations fiscales, les autorités burundaises tiennent à réaffirmer leur engagement en faveur d'une gestion prudente des finances publiques qui renforce la mobilisation des recettes tout en améliorant la composition et la qualité des dépenses. À cet égard, la loi de finances 2013 révisée, qui a été approuvée par le Parlement, est ancrée sur la réalisation d'un ajustement budgétaire important et sans précédent de 1,1 % du PIB en moins de six mois.

Afin de remédier aux causes profondes du dérapage en matière de recettes et d'appuyer l'investissement dans les infrastructures et les projets sociaux, les autorités ont rétabli la TVA sur les denrées alimentaires et les produits pétroliers et supprimé les exonérations sur tous les marchés publics. De plus, elles ont lancé de nouvelles mesures fiscales fondées sur la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires non seulement pour financer les dépenses prioritaires, mais aussi pour réduire la dépendance envers les emprunts à moyen et à long terme. En conséquence, elles ont relevé les taxes sur les véhicules importés, les

produits pétroliers, le tabac, les télécommunications et les permis de conduire. Les autorités restent par ailleurs déterminées à renforcer l'administration fiscale et à rationaliser le système des exonérations fiscales.

En matière de dépenses, les autorités réduiront le financement intérieur des dépenses d'équipement et des dépenses courantes non statutaires. Les autres mesures prévues dans ce domaine consistent notamment à réduire la masse salariale du secteur public à moyen et à long terme et à renforcer le contrôle des dépenses pour éviter les dépenses extrabudgétaires. Bien que les autorités soient déterminées à déployer des efforts pour créer l'espace budgétaire nécessaire à l'avenir, elles sollicitent l'appui continu des partenaires au développement pour préserver les dépenses propices à la réduction de la pauvreté et à la croissance, surtout celles consacrées à la santé, à l'éducation, à l'agriculture et au développement des infrastructures.

Politique de gestion de la dette

Les autorités sont préoccupées par le fait que, d'après la récente mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette, le Burundi présente encore un risque élevé de surendettement. Pour atténuer ce risque, elles préparent actuellement un cadre juridique de gestion de la dette qui sera soumis au Parlement avant la fin de l'année. À l'avenir, les autorités solliciteront uniquement des prêts concessionnels et créeront un environnement favorable pour attirer des flux financiers non générateurs de dette. En outre, elles s'emploieront à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion de la dette et prépareront des rapports trimestriels sur les prévisions de la dette. Elles sont déterminées à appliquer intégralement leur stratégie de gestion de la dette.

Politiques monétaire et de change

La politique monétaire restera orientée sur la stabilité des prix, tout en veillant à ce que le secteur privé continue d'avoir accès au crédit bancaire. La croissance des agrégats monétaires sera maintenue à des niveaux faibles pour favoriser l'ancrage des anticipations inflationnistes. Les autorités monétaires continueront à renforcer le cadre de politique monétaire en veillant à l'approfondissement des opérations monétaires et en donnant des orientations stratégiques au marché par le biais du taux directeur. La flexibilité actuelle du régime de change, qui s'est avérée efficace ces derniers temps pour faciliter l'ajustement harmonieux de l'économie aux chocs exogènes, sera maintenue. Les interventions sur le marché des changes se limiteront au lissage de la volatilité à court terme de l'offre et de la demande. La banque centrale poursuivra ses efforts de promotion des transactions du marché extérieur interbancaire.

Politique à l'égard du système financier

La stratégie des autorités vise à développer sensiblement un secteur financier plus profond, plus stable, et à l'avant-garde en ce qui concerne l'appui aux investissements du secteur privé, à la croissance solidaire et au développement. Par conséquent, le programme de réforme du système financier mettra l'accent sur l'amélioration de l'intermédiation financière. En outre, la banque centrale renforcera le contrôle des banques et des institutions financières non bancaires. Dans cette optique, elle a restructuré son département du contrôle bancaire pour y intégrer la fonction d'évaluation de la stabilité financière. Par ailleurs, et de concert avec les autorités de tutelle du pays, la banque centrale a élargi la surveillance des banques étrangères à travers des inspections conjointes.

Conclusion

Les autorités burundaises restent conscientes des défis futurs et sont déterminées à mettre en œuvre leur cadre budgétaire à moyen terme et leur programme de réformes pour promouvoir et pérenniser une croissance généralisée et intensifier les efforts de réduction de la pauvreté. Compte tenu des besoins énormes en financements extérieurs et de la nécessité de mettre en œuvre une politique macroéconomique solide, les autorités considèrent que l'assistance du FMI et des autres partenaires au développement est cruciale pour réaliser leurs objectifs de développement.



BURUNDI

22 août 2013

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2013-14	10
RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT	11
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	14
TABLEAU DES INDICATEURS COURANTS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA SURVEILLANCE	16

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 juillet 2013)

Statut : date d'admission le 28 septembre 1963.

Article XIV

Compte des ressources générales

	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	77,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	76,64	99,53
Position dans la tranche de réserve	0,36	0,47

Département des DTS

	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	73,85	100,00
Avoirs	80,47	108,96

Encours des achats et des prêts

	Millions de DTS	% quote-part
Accords FEC	89,38	116,08

Accords financiers les plus récents

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC	27 janv. 2012	26 janv. 2015	30,00	,00
FEC ^{1/}	7 juillet 2008	23 janv. 2012	51,20	51,20
FEC ^{1/}	23 janv. 2004	22 janv. 2008	69,30	69,30

^{1/} a remplacé la FRPC.

Projection des paiements au FMI ^{2/}

(millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	Échéances futures				
	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Principal	3.16	10.56	12.49	12.98	11.99
Commissions/intérêts	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.17</u>	<u>0.14</u>	<u>0.11</u>
Total	<u>3,16</u>	<u>10,56</u>	<u>12,65</u>	<u>13,12</u>	<u>12,09</u>

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

Aide promise par l'ensemble des créanciers
Date du point de décision

Cadre
renforcé
Août 2005

Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	832,60
dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	27,87
(équivalent en DTS – en millions)	19,28
Date du point d'achèvement	Janvier 2009
Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide versée à l'État membre	19,28
Assistance intérimaire	0,26
Solde au point d'achèvement	19,02
Décaissement complémentaire au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	3,07
Total des décaissements	22,35

1/ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

2/ Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période transitoire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	26,40
Financé par : Compte de fiducie de l'IADM	9,01
Ressources initiative PPTE restantes	17,39

Allègement de la dette par facilité (millions de DTS)

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>Dette admissible</u>	<u>Total</u>
		<u>Fonds fiduciaire</u> <u>RPC</u>	
Février 2009	Sans objet	26,40	26,40

1/ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allègement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste

exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire – montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluations des sauvegardes

Si des mesures initiales ont été prises pour améliorer l'autonomie financière de la banque centrale, la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la Banque de la République du Burundi (BRB), achevée en juillet 2012 dans le cadre de l'actuel accord FEC, a mis en évidence certains facteurs de vulnérabilité et conclu qu'il convient de renforcer sensiblement le dispositif de gouvernance, concrètement le contrôle du Conseil et du Comité d'audit sur les réserves de change et les mécanismes d'audit, respectivement, et qu'il reste à s'attaquer aux faiblesses de contrôle des comptes budgétaires liés aux paiements de l'État. À partir de ces conclusions, l'évaluation a recommandé i) de poursuivre les audits spéciaux des transactions de l'État, et ii) de renforcer les mesures de contrôle et de responsabilisation. La BRB a commencé à s'attaquer à ces facteurs de vulnérabilité. Un cabinet international d'audit a été recruté pour i) réaliser un audit spécial des gros décaissements effectués par la BRB au nom de l'État entre le 30 juin 2011 et le 31 mars 2012, ii) évaluer l'application du nouveau décret sur la gestion des dépenses publiques, et iii) faire le point de la mise en œuvre des précédentes recommandations d'audit spécial. Les résultats de l'audit ont mis en évidence des faiblesses en matière de contrôle; ces faiblesses, qui doivent être corrigées, concernent notamment le manque de documents justificatifs pour certaines transactions et la mise en application partielle du décret portant règlement général de gestion des budgets publics. Le rapport d'audit a fait état de la nécessité d'intégrer dans les procédures existantes l'obligation

d'analyser les risques liés aux parties intervenant dans l'exécution des paiements, tant au niveau du ministère des finances qu'à celui de la banque centrale, pour veiller à ce que seules soient exécutées les opérations accompagnées des documents justificatifs. Il a en outre souligné qu'il était important :

- i) d'améliorer l'information sur la nature des transactions et sur le bénéficiaire des ordres de virement, afin de faciliter une première analyse des risques; ii) d'appliquer des procédures formelles et écrites au Ministère des finances pour veiller à ce que tous les comptes soient intégrés dans le circuit normal de liquidation des dépenses publiques; iii) d'exiger de toutes les institutions qui bénéficient de transferts périodiques qu'elles justifient de l'utilisation de la tranche précédente et fournissent le programme d'utilisation de la tranche demandée, et iv) d'améliorer le système de classement au Ministère des finances pour veiller à ce que toutes les transactions puissent être vérifiées à partir des pièces justificatives qui les sous-tendent. Il a été convenu d'ajouter comme mesure au programme pour 2013 la présentation au Conseil de la BRB d'un rapport sur les opérations liées aux réserves.

Consultations au titre de l'article IV

Conformément à la décision 14747-(10/96) du 28 septembre 2010, les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Le 27 juillet 2012, le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2012 au titre de l'Article IV (rapport du FMI N° 12/226), ainsi que la première revue de l'accord FEC.

En concluant les consultations de 2012 au titre de l'article IV, les administrateurs ont félicité les autorités burundaises des progrès réalisés dans la mise en œuvre de leur programme économique appuyé par le FMI dans un environnement difficile au sortir d'un conflit. Ils ont cependant estimé que les risques intérieurs et extérieurs pesant sur les perspectives exigeaient une accélération des réformes budgétaires et structurelle, et ils ont encouragé les autorités à maintenir le cap de leur gestion macroéconomique prudente.

Assistance technique

Août 2013	Mission de FAD sur la budgétisation programme
Juin 2013	Mission de formation de FAD training pour renforcer les capacités de GFP
Mai 2013	Mission de FAD pour lancer la stratégie de GFP
Mai 2013	Mission de FAD sur l'administration des recettes
Mai 2013	Mission d'AFRITAC sur les statistiques de comptabilité nationale

Mars 2013.	Mission de MCM d'harmonisation des opérations monétaires et de change au sein de l'EAC
Mars 2013	Mission de MCM sur la supervision bancaire fondée sur les risques
Février 2013	Mission de MCM sur le cadre de stabilité financière de la Communauté est-africaine
Février 2013	Mission d'AFRITAC sur la supervision bancaire (base de données)
Novembre 2012	Mission de MCM sur le cadre de gestion de crise
Novembre 2012	Mission de FAD sur la gestion de trésorerie et le financement
Novembre 2012	Mission de STA sur le passage au MSFP 2001
Octobre 2012	Mission de FAD sur la comptabilité et l'information financière
Octobre 2012	Mission d'AFRITAC sur l'analyse des risques douaniers
Octobre 2012	Mission de MCM sur les prévisions de liquidités
Octobre 2012	Mission de MCM sur la supervision bancaire
Août 2012	Mission AFRITAC sur la réforme de la gestion des finances publiques
Juillet 2012	Mission de STA sur le passage au MSFP 2001
Juillet 2012	Mission d'AFRITAC sur les opérations liées à la TVA.
Juillet 2012	Mission d'AFRITAC sur la supervision et la réglementation bancaires
Juin 2012	Mission d'AFRITAC sur l'indice des prix à la consommation
Juin 2012	Mission d'AFRITAC sur l'administration fiscale et douanière
Juin 2012	Mission d'AFRITAC sur l'administration fiscale
Mai 2012	Mission de FAD sur la comptabilité et l'information financière
Mai 2012	Missions de FAD et d'AFRITAC sur la réforme de GFP
Avril 2012	Mission d'AFRITAC sur la comptabilité nationale
Avril 2012	Mission d'AFRITAC sur la supervision et la réglementation bancaires
Mars 2012	Mission de FAD sur la politique budgétaire et la budgétisation programme
Février 2012	Mission de FAD sur la gestion de trésorerie
Janvier 2012	Mission de MCM sur la gestion de liquidité et les opérations sur

	devises
Janvier 2012	Mission de MCM sur la supervision bancaire
Décembre 2011	Mission AFRITAC sur la réforme de la gestion des finances publiques
Novembre 2011	Mission de MCM sur les opérations de change.
Octobre 2011	Mission d'AFRITAC sur la réforme de la gestion des finances publiques
Juillet 2011	Mission de STA sur les statistiques de balance des paiements
Mars 2011	Mission de FAD sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques
Janvier 2011	Mission de MCM sur les opérations de change.
Septembre 2010	Mission de FAD sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques
Novembre 2010	Mission de MCM sur les opérations monétaires
Juin 2009	Mission pluridisciplinaire de MCM
avril 2009	Mission de FAD sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques
Mars 2009	Mission de MCM sur les opérations monétaires
Mars 2009	Mission de MCM sur les opérations de change
Mars 2009	Mission de MCM sur l'audit interne
Mars 2009	Mission de MCM sur la gestion des réserves
Février 2009	Mission d'AFRITAC sur la réglementation et la supervision bancaires
Février 2009	Mission d'EIPS de FAD sur la politique de tarification des carburants et la protection sociale
Janvier 2009.	Mission PESF de MCM
Décembre 2008	Mission d'AFRITAC sur l'administration des opérations budgétaires
Décembre 2008	Mission pluridisciplinaire de MCM
Décembre 2008	Mission de MCM sur l'audit interne
Août 2008	Mission de MCM sur les réformes en matière d'organisation, de ressources humaines et de communication

Juillet 2008	Mission de MCM sur les opérations de change
Juin 2008.	Mission d'AFRITAC sur la réglementation et la supervision bancaires
Octobre 2008	Mission de FAD pour l'installation d'un conseiller résident en GFP

Représentant résident :

Un Représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau doté d'un secrétariat a ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Koffi Yao est le Représentant résident du FMI à Bujumbura depuis janvier 2010.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2013-14

Fonction :	Produits	Date provisoire de la mission	Date escomptée de livraison
A. Informations réciproques sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale	1. Évaluation de la pauvreté au Burundi	Septembre 2013 (identification) Mars 2014 (réunion de décision)	Avril 2014 Mai 2012
	2. Bilan économique du Burundi	(mission principale) Septembre 2013 (identification)	Décembre 2014
	3. ERSG-VII (Appui budgétaire)	Juin 2013 (identification) Septembre 2013 (pré-évaluation) Octobre 2013 (évaluation)	Novembre 2013 (Conseil)
	4. ERSG-VIII (Appui budgétaire)	Juin 2014 (identification) Août 2014 (pré-évaluation) Septembre 2014 (évaluation)	Octobre 2013 (Conseil)
Programme de travail du FMI	3 ^{ème} revue FEC	Juillet 2013	Septembre 2013
	4 ^{ème} revue FEC	Décembre 2013	Février 2014
	Mission 5 ^{ème} revue et article IV	Juin 2014	Juillet 2014
B. Demandes de contributions au programme de travail			

Demande du FMI à la Banque mondiale	Rapport d'étape sur l'exécution des réformes de REGIDESO et de la filière café et mise en œuvre de réformes de GFP et de services publics		
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
	Analyse de viabilité de la dette		Février 2014
	Rapport annuel d'avancement sur la mise en œuvre du DSRP II		Automne 2013

RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (août 2013)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) depuis la création de celui-ci en 1964. Les opérations de dons et de prêts de la BAfD dans le pays ont été interrompues lorsqu'a éclaté la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et créé le mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine à l'aide d'environ 100 millions de DTS en fonds de la BAfD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles. Les principes généraux prévoient une formule de partage du fardeau triple entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont avalisé une proposition d'apurement des arriérés du Burundi dans laquelle le solde des arriérés a été réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant le point de décision de l'initiative PPTE.

Le 21 avril 2009, dans le cadre renforcé de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le Conseil d'administration a approuvé la part d'allégement de la dette de la BAfD au titre de cette initiative, d'un montant équivalent à 150.200.000 dollars EU en valeur actuelle nette (VAN) à la fin de 2004. Le Conseil d'administration a en outre établi que le Burundi satisfaisait aux conditions donnant droit à un allégement de la dette au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) à concurrence de 15,38 millions de dollars EU (10,48 millions d'UC) en termes nominaux.

Le document de stratégie pays (DSP) du Burundi pour 2012-2016 a été approuvé par le Conseil en janvier 2012. Il analyse les perspectives de développement et les défis que devra relever le pays et précise le rôle que peut jouer la Banque, en étroite collaboration avec les autorités burundaises et les partenaires au développement, pour aider le pays à atteindre ses objectifs de développement, tels que définis dans le CSLP-II et dans Burundi Vision 2025. Le CSLP-II a été élaboré par les autorités burundaises selon une démarche participative faisant intervenir la société civile et le secteur privé, et avec le concours des partenaires au développement. La BAfD a financé plusieurs études analytiques qui ont contribué au CSLP-II. La stratégie souligne la sélectivité et la complémentarité des deux piliers que sont le renforcement des institutions de l'État et l'amélioration de l'infrastructure. Le choix de ces deux axes est conforme à l'avantage comparatif de la BAfD dans le secteur de l'infrastructure, ainsi qu'à sa valeur ajoutée dans le secteur des réformes, de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités institutionnelles. Il fournit en outre des incitations pour le développement du secteur privé en veillant à ce que soient remplies les conditions nécessaires en

matière de climat des affaires et d'infrastructure; l'objectif global étant de promouvoir la croissance et le développement solidaire.

Le portefeuille couvre huit (8) opérations nationales pour un total de 112,46 millions d'UC. Le secteur routier représente 58,1 % du portefeuille, suivi des activités multisectorielles (appui aux réformes économiques et renforcement des capacités institutionnelles) avec 16 %. Sept opérations multinationales sont en cours pour un montant de 128 millions d'UC, principalement dans le secteur routier (60 %). Le premier décaissement (7 millions d'UC) de la cinquième phase du Programme d'appui aux réformes économiques (PARE V, d'un montant total de 12 millions d'UC) a été effectué en 2012. Le deuxième décaissement est prévu au quatrième trimestre 2013 si une dérogation est obtenue auprès du Conseil d'administration. La Banque a également approuvé en décembre 2012 plusieurs projets de renforcement des capacités institutionnelles pour un montant total de 5,8 millions d'UC dans les domaines de la gestion des finances publiques, du développement du secteur privé, du renforcement des capacités, des statistiques et du développement humain. Elle a en outre approuvé en avril 2013 la deuxième étape du projet d'aménagement de bassin versant et d'appui à la résilience climatique pour un montant de 6,23 millions d'UC. La Banque a également entrepris de réaliser plusieurs études analytiques, notamment sur la micro-finance et la réduction de la pauvreté au Burundi et sur les liens entre la croissance et l'emploi.

Le tableau suivant offre une synthèse des opérations en cours de la BAfD au Burundi.

Secteur	Titre du projet	Montant (millions UC)
Eau et assainissement	Remise en état et expansion des infrastructures hydrauliques	12,00
Secteur social	Projet de création d'emploi	10,00
	Aide d'urgence pour atténuer l'effet de l'incendie du marché de Bujumbura	0,33
Transports	Gitega-Nyangungu-Ngozi phase 1	24,1
	Gitega-Nyangungu-Ngozi phase 2	42,00
Multisectoriel	Programme d'appui aux réformes économiques (V)	12,00
	Projet de renforcement des capacités institutionnelles :	5,8
	i) Recueil de données emploi et protection sociale	
	ii) Promotion emploi et entrepreneuriat chez les jeunes	
	iii) Gestion des finances publiques	
	iv) Développement du secteur privé	
Développement rural	Projet d'aménagement de bassin versant et d'appui à la résilience climatique	6,23
Multinational	Projet de gestion intégrée du lac Tanganyika	4,96

Programme assainissement lac Victoria	14,1
Projet routier Mugina-Mabanda-Nyanza Lac et Rubavu-Gisiza	27,5
Projet voie ferrée Isaka-Kiga/Keza-Musongati	1,70
Projet multinational Bugesera	15,02
Route Nyamitanga-Ntendezi-Mwityazo	49,38
Projet d'interconnexion NELSAP	15,15
Total (secteur public exclusivement)	112,46
Total (national et multinational)	240,00

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Burundi — QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE au 13 août 2013
I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance
<p>Questions générales : La fourniture de données présente de sérieuses lacunes qui nuisent considérablement à la surveillance. Les carences les plus graves affectent les statistiques de comptes nationaux et de balance des paiements. L'insuffisance de financement et de personnel, ainsi que le manque de matériel, conjugués aux difficultés de coordination entre les institutions chargées de l'établissement de ces statistiques, empêchent la production et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques.</p>
<p>Comptes nationaux : L'institut national de statistique (ISTEEBU) a mis en place une nouvelle série de comptes nationaux annuels en novembre 2011 avec le concours de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat) et de la Banque africaine de développement (BAfD). Les révisions comprenaient une amélioration des sources données, un changement d'année de base de 1996 à 2005 et une mise à jour des méthodologies d'établissement des données (à partir du Système de comptabilité nationale des Nations Unies de 1993). À partir des nouvelles données, les revenus nationaux nominaux ont été révisés à la hausse de 36 % en moyenne sur la période 2005-08, tandis que les taux de croissance réelle moyens pour ces années est supérieur de 1,5 point aux estimations précédentes. Les comptes nationaux annuels sont disponibles pour la période 2005-2009. Les comptes pour 2010 ont été finalisés mais ils n'ont pas encore été diffusés et les travaux sur 2011 se poursuivent. Cependant, les données sur l'agriculture, l'activité économique la plus importante, restent insuffisantes, ce qui provoque une forte incertitude quant aux estimations du niveau et du taux de croissance du PIB. L'ISTEEBU est sur le point de mettre en place un système de comptes nationaux annuels provisoires avec le concours de l'AFRITAC Centre.</p>
<p>Statistiques des prix : L'ISTEEBU produit et diffuse un indice mensuel des prix à la consommation (IPC) pour la capitale, Bujumbura. La période de référence pour les prix et les pondérations est 1991. Le panier retenu pour les calculs de l'IPC comprend 163 produits, ventilés en huit fonctions de consommation. L'ISTEEBU envisage de mettre au point un nouvel IPC basé sur la méthodologie recommandée par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Une enquête sur la consommation des ménages débutera en septembre 2013.</p>
<p>Statistiques de finances publiques : le Burundi a bénéficié d'une assistance technique fournie par la Banque mondiale et le Département des finances publiques du FMI dans le domaine des systèmes d'information de gestion des finances publiques et dans celui de la gestion des dépenses publiques; il a en outre reçu du Département des statistiques du FMI une formation à l'établissement des statistiques de finances publiques. Néanmoins, les statistiques de finances publiques restent déficientes sur le plan de la couverture, de l'exactitude, de la cohérence et de l'actualité des données. Le Burundi a accepté de participer à un module de statistiques des</p>

finances publiques (SFP) dans le cadre de l'Initiative renforcée de diffusion des données (IRDD) du DFID du Royaume-Uni. L'objectif principal du module de SFP est d'améliorer la qualité et la diffusion des statistiques budgétaires en suivant les directives du Manuel statistiques de finances publiques 2001(MSFP 2001). L'appui fourni dans le cadre du module se compose essentiellement d'une série de missions d'assistance technique qui ont commencé en 2011 et se poursuivront jusqu'en 2015.

Statistiques du secteur extérieur : les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies par la BRB conformément à la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5). Cependant, de graves difficultés au niveau de la couverture des données et de l'évaluation des opérations font peser une grande incertitude sur les statistiques du secteur extérieur et les activités de surveillance. Par exemple, il existe d'importantes discordances avec d'autres sources d'informations sur les exportations et les importations. En outre, les flux provenant des bailleurs de fonds ne sont pas correctement enregistrés. Il n'existe pas de comité chargé du rapprochement des données de balance des paiements provenant de diverses sources (banque centrale, douanes, institut national de statistiques). De même, les transactions du compte de capital et d'opérations financières sont évaluées à l'aide du Système de communication des transactions internationales du Burundi, dont la couverture est réputée incomplète. D'autres actions sont requises pour améliorer l'exactitude et la fiabilité des données du secteur extérieur.

II. Normes et qualité des données

Le Burundi participe au SGDD depuis août 2011.

Pas de données RONC disponibles.

III. Communication des données au Département des statistiques

Un état récapitulatif des données sur les opérations de finances publiques est communiqué pour être publié dans *International Finance Statistics* (IFS). Les statistiques monétaires et financières basées sur les formulaires standardisés sont publiées dans IFS. Des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure sont présentées dans IFS et dans le *Balance of Payments Yearbook*.

TABLEAU DES INDICATEURS COURANTS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA SURVEILLANCE (au 13 août 2013)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Fréquence d'établissement ⁷	Fréquence de communication ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	Courant	Courant	J	M	M
Avoirs de réserve de change et engagements de réserves des autorités monétaires ¹	Oct. 2012	Déc. 2012	M	M	M
Monnaie centrale	Avril 2013	Juillet 2013	M	M	M
Monnaie au sens large	Avril 2013	Juillet 2013	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Avril 2013	Juillet 2013	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Avril 2013	Juillet 2013	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Oct. 2012	Déc. 2012	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Avril 2013	Juillet 2013	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – administrations publiques ³	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	Fév. 2013	Juin 2013	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	31 déc. 2013	30 juin 2013	A	A	A
Solde extérieur courant	2011	Déc. 2012	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	Avril 2013	Juillet 2013	M	M	M
PIB/PNB	2012	Juillet 2013	A	A	A
Dette extérieure brute	2011	Déc. 2012	M	M	A
Position extérieure globale ⁶	2011	Déc. 2012	A	A	A

¹Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux qui seraient liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens.

² Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non résidents.

⁷ Fréquences : quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I); données non disponibles (ND).